Biblio Parlement

La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE AGRCOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL XL. EDITION QUOTIDIENNE MONTREAL MARDI MATIN 19 MAI 1868 No 212.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

S. M. BRUNAULT, de St. David, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à nous, syndics soussignes, et ils sont requis de fournir à M. LOUIS J. R. GIARD, notre procureur dûement nommé, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives a l'appui de ces réclamations.

IGNACE RENAUD,
S. GÉLINAS,
Syndics.
LOUIS J. R. GIARD,
Procureur.

Montréal, 2 mai 1868—200ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

PIERRE BLONDIN, commerçant, de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; s'ils en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement,
Montréal, 5 mai 1868. 202—ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

ULRIC JOSEPH MARTINEAU, de Montréal, P. Q., Commerçant, FAILLI.

Les créanciers du Failli susdit sont notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets au soussigné, et ils sont requis de produire, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamation attestés sous serment.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 5 mai 1868—202 ds

Acte concernant la faillite, 1864

No. 1560.

JOHN FINDLAY, manufacturier de poêles, de la paroisse de Chambly, dans le district de Montréal,

Demandeur,

vs.

JOHN BROWNE, commerçant, de la cité de Montréal, faisant affaire comme tel en la dite cité de Montréal, sous le nom de John Browne & Co.,

Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Montréal, le 8me jour de Mai 1868—204 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

CHARLES EDWARD SEYMOUR, de Montréal, Marchand, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 8 mai 1868—204 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

DAMASE L. BEAUSÉJOUR, de Montréal, Hôtellier, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 6 mai 1868—204 ds

Acte concernant la Faillite 1864
ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

LOUIS BARRÉ, de Lachine, P. Q., FAILLI.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir au Bureau du soussigné, Bâtisse de la Bourse des Marchands, en la cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI courant, à TROIS heures P. M., pour s'entendre avec le Syndic afin de disposer des biens de la succession.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 8 mai 1868—204 ds

Cuisinière Demandée.

Une excellente CUISINIÈRE trouverait de l'emploi permanent en s'adressant chez M. JORDAN, No. 560, Rue Craig. Elle ne sera pas acceptée si elle n'est pas munie de bonnes recommandations.

2 mai. 198

SAMUEL BIRON
MARCHAND-EPICIER,
EST
DÉMÉNAGÉ
AU
No. 57, Rue St. Joseph.

8 mai. 203—ds k

AVIS.

La prochaine assemblée régulière pour la 3me année de la présente Chambre des Notaires de Montréal, et la dernière de son mandat, aura lieu le QUINZE de JUIN prochain, à ONZE heures A. M., au lieu ordinaire.

Par ordre,
H. LAPPARE,
Sec. C. N. M.

Montréal, 11 mai 1868—206 m s

Acte de Faillites 1864 et 1865.

Dans l'affaire de

JOSEPH HILAIRE ROY, fils, marchand de L'Acadie, province de Québec, FAILLI.

Les créanciers du dit insolvable sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, sous le dit acte, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournis, au Bureau de MM. T. & C. C. de Lorimier, au No. 6, petite rue St. Jacques, Montréal, sous deux mois de cette date, un état de leurs réclamations, spécifiant les sûretés qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives au soutien des dites réclamations.

LOUIS GAUTHIER,
Syndic,

Montréal, 9 mai 1868—205 ds

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de

MAGLOIRE BERTRAND, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; s'ils en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement,
Montréal, 12 mai 1868. 208—ds

Acte concernant la Faillite 1864

WM. MIDDLETON & CIE, de Montréal, FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au QUATRIEME jour de JUIN prochain.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 12 mai 1868—208 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

M. A. BESSETTE, personnellement et comme faisant partie de la société Bessette & Frère, aussi comme ayant été en société avec Bessette, Côté & Cie, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

LOUIS J. R. GIARD,
Syndic.

223, Rue Notre-Dame, }
Montréal, 13 mai 1868. } 208 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

FRANÇOIS BARBEAU, fils, de St. Rémi, FAILLI.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St, Sacrement, en la cité de Montréal, LUNDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à TROIS heures P. M., pour aviser le syndic au sujet de la disposition des immeubles du failli.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 12 mai 1868—208 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

ONEZIME THIBAUDEAU, junior, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement,
Montréal, 13 mai 1868. 209—ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

Dame CAROLINE GUETLER, épouse de M. Gauthier, de la cité de Montréal, FAILLIE.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au SIXIEME jour de JUIN prochain.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 12 mai 1868—209 ds

Acte concernant la Faillité 1864

Dans l'affaire de

JAMES A. WEST et ANDREW B. WEST, de la cité de Montréal, marchands, individuellement et comme associés et faisant affaires sous les nom et raison de WEST BROTHERS, Faillis.

Les créanciers des Faillis sont par le présent notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 14 mai 1868—209 ds

A VENDRE
POUR LE
Jour de la Fête de la Reine

500 BOITES DE PÉTARDS et un grand assortiment de PIECES D'ARTIFICE de toutes espèces.

D. A. Harper,
No. 267, Rue Notre-Dame,

12 mai—206 dx k CATHEDRAL BLOCK.

Acte concernant la faillite 1864

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à Montréal, au Bureau de M. LOUIS J. R. GIARD, 223, Rue Notre-Dame, SAMEDI, le 6 JUIN prochain, à TROIS heures P. M., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic.

OLIVIER PELLETIER.

Joliette, 15 mai 1868—210 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

GEORGE EDWARD JAQUES, senior, de la cité de Montréal, commerçant, WILLIAM HENRY JAQUES, du même lieu, commerçant, et Dame AMELIA CALCOT, du même lieu, commerçante, tant en son propre nom que comme ayant été commune en bien avec son défunt époux, Alexander B. Tracy, en son vivant de la cité de Montréal, marchad, maintenant décédé, et en sa qualité de tutrice de Maria Elisabeth, enfant mineure, issue de son mariage avec le dit feu Alexander B. Tracy, et la dite Dame Amelia Calcot, en sa susdite qualité et comme faisant commerce individuellement, en la cité de Montréal, en société avec le dit George Edward Jaques et William Henry Jaques, sous la raison sociale de Jaques, Tracy & Cie, FAILLIS.

Le soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire, et demande que les réclamations soient produites sous deux mois de cette date.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 14 mai 1868—210 ds

A VENDRE

En bloc ou séparément, les deux magnifiques LOPINS DE TERRE ci-dessous, formant partie de l'ancien Cimetière Catholique de cette Cité, et situés comme suit:

1o. Toute cette ETENDUE DE TERRE qui se trouve entre les rues Peel, Dorchester, Metcalfe et les héritiers Torrance, mesurant en superficie 90,521 pieds.

2o. Cet autre MORCEAU DE TERRE, situé entre les rues Du Cimetière, Dorchester, St. François de Salles et St. Janvier, mesurant en superficie 136,200 pieds.

Pour les conditions et le plan, s'adresser au

BUREAU DE LA FABRIQUE
38, Rue St. Sulpice.

15 mai—209 h

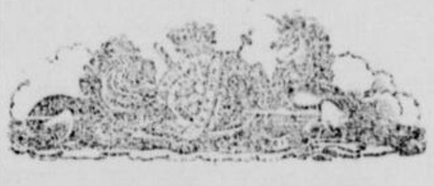

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre

LE 1er ET LE 15 MAI 1868.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

Liste des Dames.

A	
Archambault Adeline	Aubry Louise Dlle
B	
Brunelle Betsey Mrs	Beauchamp Marguerite
Bussière E Mme	Bourbonnais Henriette De
Bourk Lysei Dlle	Bélanger J A Mrs
Bergeron J Bte Dme	Bourbeau J B Dme
Boisseau Michel Dme	Blouin Peter Mrs
Bélanger Philomène De	Beaupré Valérie Dme
Bergeron Virginie Dme	Brisebois Marie R
C	
Charlebois Elmoise De	Chartrand Sophis Dme
D	
Dubuc Mme	Dubois Célina Dlle
Desroches Dieud Dme	Desaulniers Del Miss—2
Dudoire Elodie Dlle	Dozois Escurine Dlle
De Moutier Joseph De	Drolette Louise Dme
Demers Philomène Dlle	
F	
Faille Denise	Fortier Fourtemie Miss
Fournier Mathilde	
G	
Giroux Marie Dlle	Grenier M Miss
Gravel Philomène Dlle	Gougon Sémion Mrs
H	
Hamelin Margurite	Hainault Oliva Dme
I	
Imbault Dlle	
L	
Lamoureux Amédée M	Larin Mme
Lacroix Ada Mme—2	Laduke D Betsey
Lucas Delphine Dlle	Lacombe Endosive Dlle
Lacasse J B Miss	Lacroix Marquaite
Leblanc Marceline	Lamay Mary Miss
Lucas Marguerite Dlle	Laclaire Mary
Laflamme Philomène	Lachapelle Virg Miss—2
Laferté V Miss	
M	
Morin Domitil	Monleaze Jessie Miss
Matte Angélique Dme	
O	
Ouellet Henriette M De	Obée Orélie
P	
Prevos Mme	Poitrat Natalie Dlle
R	
Réné Angèle	Riopelle Candide
Roy Emerence	Richer Félix Dme
Reckner Mathilde	Rousseau Octave Dme
Régin Virginie	Raymond Harriet
S	
St Denis A L G	Senez Basile Dme
Senecal Adeline	Shey Joséphine
Shiler Clara	
T	
Trémoulé Dme	Tassé R Dame
V	
Vessot P Dlle	Villeneuve Eléonore
W	
Watier J Dme	

E S. FREER,
Maitre de poste.

Bureau de Poste, }
Montréal, Mai 1868 } 212

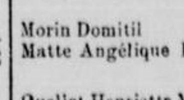

AVIS AUX CONSIGNATAIRES. —Le SS. "ST. DAVID," de Glasgow, est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN,
Agents.

16 mai—210 t

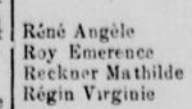

AVIS AUX CONSIGNATAIRES. Le SS. "PERUVIAN," est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN,
Agents.

16 mai—210 t

HOTEL DE L'EMPIRE
TENU PAR
C. PATTENAUDE,
22 — Rue Bonsecours — 22
MONTRÉAL.

En s'adressant à ce Restaurant, qui se trouve au centre des affaires, chacun pourra se procurer ce qu'il y a de plus recherché en Vins, Liqueurs, Cigares, provisions, &c., à toute heure du jour.

Plusieurs Pensionnaires trouveraient place dans ce magnifique et spacieux établissement, à des prix excessivement modérés.

16 mai. 210—m k

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre

LE 1er ET LE 15 MAI 1868.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

Liste des Messieurs.

A	
Archambault Antoine	Armand Alphée
Amesse Pascal—2	Areond Treffle
B	
Bourbonnière Avila	Blais A
Brazeau Alphonse	Bienmenu Ouliamme
Boudrault Alexandre	Belecque Benjamin
Brais Béjamin	Bourassa Cyrille
Brosseeu C L	Bois Chs
Brazeau Edmond	Brissoa Emery
Bouthillier H	Broulier Mr
Belaire Joseph	Belleville Joseph
Beauchemin Moïse	Biagullo Francisco
Benoit N	Blac Ovide
Boyer Pascal	Barette Sauveur
Barré T L	Bedard Thomas
Bélanger Ulric	Bertrand Zotique
Bridge Zotique	Bernard M P
Bourgeau Joseph	
C	
Chartrand Antoine	Cusson Arthur
Carcalnon A W	Champigny C D
Bureau Charles	Chevalier Charles
Courville Elzéon	Charron Eddon
Caron F B	Coté Louis
Crevier L C	Coutu Hermilde L
Cazaane Napoléon	Charron Pierre William
Charest Pierre	Corriveau Pitre
Collet Joseph	Coté & Coté
Corense Thomas	
D	
DaClove Olvert	Defonteney Mr
Dufraisne François	Duhamel H S
Dubeaufort Jean	Dupré Joseph
Dutront J Dr	Demers Joseph—2
Duval Joseph	Delongchaut Joseph—3
Durant Louis	Duquette Maurice
Delarria Olizime	Desroches Pierre
Desfossés Venceslas	Demers Pierre
Dupuy Mr	Dérosier Pierre
Desormeau Zéphire	Daignault Charles
Duguay Joseph	Derosier Pierre
Degrosbois J B Dr	
F	
Francœur D C	Forget Louis
Fortin Marcel—2	
G	
Goyette Antoine	Gignac Edouard
Gaudette Ferréole	Gingras Joseph
Groleau Onésime	Guy Onézime
Gauthier P B	Girard Pierre
Gaucner Damase	Godin Léandre
Gauthier J B	
H	
Houde Alexis	Henault Louis
Hébert Paul	
I	
Isabelle Olivier	
L	
Lalonde C F	Laurent D
Lapointe Edouard—2	L'heureux F X
Lapointe Francis	Lorrier Filias
Labaix Francis	Lafleur François
Leroue G B	Louter Ignace
Legros Hormidas	Lupien Isidore
Lamaire Joseph	Lecomte Jean Bte
Lavigne Louis	Leduc L C
Lefebvre M	Lauzon Narcisse—2
Laflamme Olivier	Lapointe Prospère
Lafranchise Pierre	Lippé Wm
Lamère Wm	Larue Adjutor
Lapointe J B	Labelle Major
Lemonde Placide	Lajeunesse Joseph
M	
Mandurat Antelme	Matte Antelme
Morin Cyprien	Mayotte David
Mignault Eusèbe	Mouren Emile
Morin Louis	Mainville Louis
Marselles Maxime	Mignaut N
Marcelle A	
N	
Normandin Napoléon	
O	
Ouellet Antoine	
P	
Prevost Benjamin	Portain E A
Paquettte François	Paré George
Pelletier Jean Bte	Pattenaude Joseph
Poulin Joseph	Perenau Joseph
Poirier Joseph	Parizo Nicolas
Portelance Narcisse	Pariseau Narcisse
Pagée Olivier	Plamoudre Peter
Picard Théophile—2	Préfontaine Télesphore
Prevost H	Pereault Joseph
Q	
Quesnel Paul	Query Paul
R	
Racine Abelard	Richer Christophe
Robillard Edmond	Rober Firmain
Rinfret J R	Roy Luc
Richard Laurent	Roy Moïse
Renet M	Rivard Maxime
Rariramarcel N	Roy Narcisse
Ritchot Ovila	
S	
St Onge Alfred	Satras Antoine—2
Seers Charles	Ste Marie Edgar
Savariat Louis	St Louis Olivier
Senécal P Samuel	Sylvestre S L
T	
Theriault F X	
V	
Vezina Alexandre	Vegiard Alphonse
Vien Jean Bte	Verdon Laurent
Vallée Michel	Vannier Zéphirin
Y	
Yon Antoine	Yon George

E. S. FREER,
Maître de Poste.

Bureau de Poste, }
Montréal, Mai 1868. } 212

HOTEL BELLEVUE
COTE-DES-NEIGES.

Cet Hôtel favori de première classe est maintenant préparé et aggrandi pour recevoir commodément quarante pensionnaires. Les familles ou des personnes seules qui se proposent de passer l'été à la campagne, trouveront cet hôtel supérieur à tout ce qu'il y a dans ce genre, dans le voisinage de la ville. Il se recommande spécialement par son agréable et saine situation, et aussi par les épais ombrages qui l'environnent.

Le propriétaire offrira aux pensionnaires des arrangements qui leur seront avantageux.

La distance de l'hôtel au terminus de la rue Ste. Catherine du chemin de fer urbain, n'est que d'un mille et trois quarts. Une ligne d'omnibus fera chaque jour cinq voyages à la ville pour des prix modiques.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau du *Montreal House*, Place de la Douane, entre 1 et 2 h. P. M., ou sur les lieux.

27 mars. 168—dmk

Voitures et Harnais à Vendre.

Pour très bon marché: une bonne Voiture Couverte de Famille, un Buggie Léger, deux Harnais montés en argent, une Selle presque neuve, Couvertes, Fouets, &c, &c.

S'adresser au No. 201, Rue Mignonne.

4 mai. 199

BOIS DE CHAUFFAGE
A BON MARCHÉ.

Epargne de 50 par cent.

Quiconque désire acheter du Bois de Chauffage fera une épargne de 50 par cent, en s'adressant au clos du soussigné,

Jordan & Bénard

11 Avril—180

A MM. les Curés et MM. les Commissaires d'Ecoles.

ECOLE ACADEMIQUE ET MODÈLE

Chantre de 1ere classe.

MM les Curés et Commissaires d'Ecoles, qui désirent se procurer un INSTITUTEUR, qualifié sous tous rapports (Maître-ès-Arts), muni des meilleures recommandations et de son diplôme, ayant une pratique de quatorze ans dans l'enseignement, possédant une belle voix et connaissant parfaitement le chant grégorien, ne pourraient mieux faire que de s'adresser (franc de port) au Bureau de "La Minerve," où le nom, toutes les références et les certificats de moralité, de réussite, etc., etc., leur seront soumis.

11 mai. 205—ts

MEUBLES A VENDRE
A BON MARCHÉ
AU
No. 445, Rue Lagauchetière

Tous ces meubles de seconde main sont dans un état parfait.

28 avril. 194

TRADE MARK.
DOMINION MILLS.

10,000 Gallons d'HUILE DE GRAINE DE LIN Bouillie et Crue

50 tonnes de MASTIC en vessie.

5,000 boites de BLANC DE CERUSE, pure, et autres articles.

&c, &c, &c.

LYMANS, CLARE & Cie,
382 et 384, RUE ST. PAUL

N. B—Personne ne doit se servir de cette MARQUE EN COMMERCE sans autorisation.

25 janvier—116 sm k L. C. & Cie.

HOTEL CANADA
AUX
Sources Caledonia,

Près L'Orignal, sur l'Outaouais, comté de Prescott, Ont.,

PAR A. M. F. GIANELLI.

CET ÉLÉGANT ET SPLENDIDE HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE, ou se trouvent réunies toutes les améliorations modernes du meilleur goût, et qui peut recevoir convenablement au-delà de 200 personnes à la fois, sera ouvert pour la réception des visiteurs le premier Juin prochain.

L'Hôtel est meublé dans les derniers goûts, et tout y est disposé de manière à correspondre aux idées modernes de comfort et de bien-être.

Les Salles et les Cabinets sont spacieux, les appartements publics, pour les Dames et Messieurs sont d'une élégance parfaite, les Chambres sont très comfortables, toutes parfaitement aérées et ornées de meubles neufs d'un poli et d'une élégance admirables.

Les bains chauds et froids sont nombreux, bien disposés, *et sont constamment fournis d'Eaux Minérales des Sources, au moyen de Pompes à Engin fort coûteuses.*

Tous les environs de l'Hôtel sont disposés de façon a satisfaire les goûts des visiteurs les plus exigeants.

Afin de rencontrer les vues de tous, sans nuir au repos de personne, les salles d'amusements intérieures sont situées dans une bâtisse séparée, spécialement érigée à cet effet, contenant une salle de Bal spacieuse, une salle de Billard, un jeu de boule, et autres amusements.

Les sources d'eau saline, blanche sulphurée et gazeuses, sont à environ 20 verges de l'Hôtel.

Les prix sont uniformément modérés.

A. M. F. GIANELLI,
Propriétaire, Montréa

192—mk

J.E. Archambault & Cie.
ARTISTES-PHOTOGRAPHES,

Viennent de déménager de la Grande Rue St. Jacques au

No. 300½, RUE NOTRE-DAME,

Porte en deça du Magasin de Musique de LAURENT, LAFORCE & CIE.

L'atelier photographique de MM. Archambault & Cie est maintenant situé au point le plus central de la ville. Leurs facilités sont de première classe, l'aménagement est supérieur.

Ceux qui désirent un excellent portrait, tant pour l'élégance des poses, la parfaite ressemblance des traits, la richesse de l'exécution, doivent aller faire tout d'abord une visite au No. 300½, Rue Notre-Dame.

MM. Archambault & Cie leur garantissent satisfaction complète.

P. S.—Comme leur lumière est des plus fortes, ils garantissent une Photographie des plus parfaites pour les enfants de n'importe quel âge.

24 avril—191 m

P. B. BADEAUX,
COURTIER DE DOUANE
ET
Agent Général d'Exportation,
BUREAU No 14,
301, RUE DES COMMISSAIRES, 301
MONTRÉAL.

M. BADEAUX se chargera de la collection des comptes de fret et autres avec soin et ponctualité. ☞ Charges modérées.

23 avril. 194—m k

HUDON & BELIVEAU
ÉPICIERS
En Gros et en Détail,
ET
Marchands d'Huile de Charbon
42-PLACE JACQUES-CARTIER-42

MM. HUDON & BELIVEAU prennent la liberté d'annoncer a leurs amis et au public qu'ils ont ouvert depuis le premier de Mai, un Magasin d'Epiceries les plus recherchées sur nos marchés, ainsi que d'Huile de Charbon de première qualité, qu'ils vendront en Gros et en Détail à des prix excessivement modérés.

De plus, pour l'utilité de leurs nombreuses pratiques, ils auront toujours un assortiment complet de

Vins de Choix,
Liqueurs,
Genièvre,
Brandy,
Etc. Etc.

Qu'ils vendront à meilleur marché qu'ailleurs. Ils comptent donc sur l'encouragement du public de la ville et des campagnes. En allant ou après avoir été au marché, chacun pourra arrêter et juger par lui-même de tous les articles qu'ils offrent en vente.

8 Mai mk 203

Compagnie de Chemin de Fer Montréal & Champlain.

AVIS est par le present donné que le Comité Général Annuel ajourné, des Propriétaires du Chemin de Fer Montréal & Champlain, se tiendra au Bureau de la Compagnie, à la POINTE ST. CHARLES, à Montréal, MERCREDI, le 27e jour de Mai 1868, à UNE heure P. M. précise.

Cette dite Assemblée sera spéciale, aux fins de faire approuver par les Actionnaires les dispositions de la 7me Section d'un Acte passé durant la présente Session du Parlement du Canada, intitulé: "Acte pour amender l'Acte d'Arrangement du Grand Tronc, 1862, et pour d'autres fins," par lequel une certaine convention entre la Compagnie et la Compagnie du Grand Tronc du Canada, est modifiée, et une certaine période de cinq ans mentionnée dans le dit arrangement, pour la vente des lignes et autre propriété de la dite Compagnie à la Compagnie du Grand Tronc,—est étendue à celle de dix ans.

JAMES FERRIER,
Président.
JOSEPH HICKSON,
Secrétaire.

Montréal, 5 mai 1868—201 l

A VENDRE

A la criée, sur les lieux, LUNDI, le 13 JUILLET prochain, à ONZE heures A. M., s'il n'en a pas été disposé de gré à gré, aux conditions les plus faciles.

M. P. DOMPTAIL LABELLE, de Ste. Rose, à cause de maladie, offre à vendre sa propriété qu'il habite, une des meilleures terres et des mieux tenues dans le pays, d'un sol riche et dans un état parfait, avec une maison en pierre parachevée, peinture-vernis, l'étage inférieur est composé d'une cave, laiterie, cendrier à l'épreuve du feu, avec une cuisine adjacente aussi en pierre, garnie des meilleures dépendances, bâtiments, clôtures en pierre et en cèdre et d'excellents puits en différents endroits, située sur la rivière Jésus, à quatre milles de l'Eglise de Ste. Rose, à six arpents de bons moulins à farine et de scierie, à ½ lieu du chemin macadamisé conduisant à Montréal, ayant 120 arpents en superficie, sur laquelle se trouve une sucrerie et un bosquet agréable. La terre pourra être vendue toute ensemencée, avec le fonds d'un riche bétail et d'instruments aratoires, si on le désire.

Le parfait état de culture et d'entretien dans lequel se trouve ce bel héritage, a valu à son propriétaire le premier prix de la société d'agriculture.

S'adresser sur les lieux au propriétaire ou aux notaires soussignés,

PRÉVOST & SIMARD, N. P.

Terrebonne, 7 mai 1868—205 dm s p

Bonne Chance pour un Hotellier.

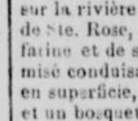

A VENDRE à des conditions faciles, au village de Longueuil, une MAISON et dépendances suffisantes pour tenir un hôtel sur un bon pied. Pour faciliter l'acheteur, qui pourra en prendre possession immédiate, on vendra aussi les meubles. Cette maison, par son ancienneté, son achalandement et le bon état dans laquelle elle se trouve, et surtout sa position, offre un bel avenir à une personne entendue dans ce commerce.

S'adresser sur les lieux, au propriétaire,

PRUDENT MONTY.

25 février—242 s

Banque de Montréal.

AVIS est par le présent donne qu'un Dividende de CINQ pour cent sur le Fonds capital de cette Institution a été déclaré pour la demi-année courante, et que le même sera payé à la Banque, dans cette ville, le ou après Lundi, le premier jour de Juin prochain. Les livres de transfert seront fermés du 16 au 31 Mai prochain, ces deux jours inclus.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à la Banque, Lundi, le 1er jour de Juin prochain. Le fauteuil sera occupé à 1 heure précise.

Par ordre,
E. H. KING,
Gérant-Général.

Montréal, 1er mai 1868—ms

TRAVAIL DES DETENUS.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné pour le travail d'environ trois cents (300) détenus dans le Pénitencier de Kingston, dans aucune manufacture convenable. Deux cent cinquante (250) d'entr'eux sont actuellement engagés dans la fabrication de chaussures.

L'Institution fournira les boutiques et l'aliment avec un nombre suffisant de gardes.

Le contracteur doit employer ses propres instructeurs de Commerce et Chef.

Soumissions à être reçues le ou avant le 1er Juin prochain, indiquant le prix par jour.

D. Æ. MACDONELL.
Gardien du Pénitentier Prov.

Bureau du Pénitencier Prov. }
28 avril 1868. } m—197

FEUILLETON.

Le Médecin des Pauvres
PAR
XAVIER DE MONTEPIN.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CHATEAU DE L'AIGLE.

XIV. — ALARME.
(*Suite.*)

Le capitaine assujetit solidement la corde sous les bras de l'inconnu.

—Et maintenant,—reprit-il quand il eut terminé,—nous allons nous engager sous la voûte;—elle n'est pas longue, mais elle est sonore, ce qui rend le trajet dangereux.—Retenons notre haleine... étouffons le bruit de nos pas... Une fois dans le chemin de ronde où, par bonheur, la lune voilée ne nous trahira point, marchans dans l'ombre plus épaisse encore produite par la muraille...—Songeons enfin que notre vie à tous les trois est en jeu!...—Prie tout bas et avec ferveur,—ajouta-t-il en s'adressant à Eglantine;—prie, mon enfant... Dieu écoute les voix innocentes!...

Lacuzon s'engagea le premier sous la voûte et il continua à marcher en gardant une avance de quatre ou cinq pas, une main sur ses pistolets l'autre sur la poignée de sa rapière,—l'oreille attentive,—le regard fixe et cherchant à sonder les ténèbres.

Derrière lui venait l'inconnu,—soutenant Eglantine qui tremblait bien fort, car la crainte d'une surprise la glaçait.—Cependant, elle se rassurait peu à peu, et, à chaque pas qu'elle faisait en avant, il lui semblait que le péril s'éloignait.

Il commençait en effet à devenir probable que la dangereuse aventure arriverait à bonne fin.

Déjà la voûte était dépassée,—déjà les deux tiers du chemin de ronde étaient franchis.

On approchait de cet endroit de la muraille choisi par le capitaine comme particulièrement favorable pour effectuer la descente.

Encore quelques secondes de prudence et de patience, et l'on touchait au but,—au salut,—à la liberté!...

—Devant les trois fugitifs apparaissait vaguement, et plus sombre sur les ténèbres, la façade du principal corps de logis troué par les deux fenêtres lumineuses du salon où le seigneur de l'Aigle caressait avec amour ses plans de trahison et de grandeur.

A gauche l'esplanade, terminée par le rempart qui surplombait l'abîme.

Les lèvres de Lacuzon se remuaient pour ébaucher ces trois mots:—*Courage?... nous arrivons?...* —mais elles ne laisaient échapper aucun son.

Soudain, une figure humaine sembla se détacher de l'ombre du grand bâtiment, avec lequel elle était restée jusque là confondue, et une voix, qui parut aux fugitifs plus retentissante et plus sinistre que la trompette du jugement dernier éveillant les échos de la vallée de Josapha, leur cria:

—Qui va là?...

Lacuzon frissonnant s'arrêta, et, mesurant du regard la distance qui le séparait de la malencontreuse sentinelle, il se demanda s'il ne pourrait pas arriver jusqu'à elle d'un seul bond, et trancher d'un coup d'épée sa parole et sa vie.

Mais entre le veilleur de nuit et le capitaine, il y avait un intervalle de vingt-cinq à trente pas.

—Qui va là?...—répéta l'homme d'armes pour la seconde fois.

Lacuzon ne répondit pas et s'élança en avant.

Le soldat épaula son mousquet et pressa la détente.—Un éclair raya la nuit, une détonation retentit et une balle passa en sifflant à quelques lignes de la tempe gauche du capitaine.

En même temps, le soldat recula et se perdit dans l'obscurité en hurlant de toute la force de ses poumons:

—Alarme!... Alarme!...

A cet appel sinistre, résonnant dans la nuit comme un coup de tocsin, tout sembla s'éveiller à la fois dans le château.—Des torches s'allumèrent,—des silhouettes effarées se dessinèrent sur les fenêtres lumineuses, et les voix confuses des hommes d'armes et des valets répétèrent:

—Alarme!... alarme!...

—Nous sommes perdus!—balbutia Eglantine défaillante.

—Pas encore!—répondit le capitaine.—Venez... retournons en arrière...

Et il les entraina rapidement.

—Nous allons descendre dans la citerne.—leur dit-il,—et nous nous y tiendrons cachés jusqu'à la nuit prochaine...

Mais au moment où ils venaient d'entrer dans la cour, cinq ou six valets la traversèrent en courant et disparurent sous la voûte que les fugitifs venaient de quitter...—En même temps on voyait des torches s'agiter et se rapprocher.

—Nous n'aurons pas le temps!...—murmura Lacuzon avec désespoir;—nous n'aurons pas le temps!... Mon Dieu, faudra-t-il donc mourir ici!...

Puis, après une seconde de réflexion, il ajouta:

—La terrasse... gagnons la terrasse...

Ils s'élancèrent tous les trois sur l'escalier qui depuis la cour de la Citerne, conduisait à la terrasse.

—Au moins, ici,—reprit le capitaine après avoir fermé la grille qui se trouvait en haut de l'escalier,—nous pouvons nous cacher et essayer même de nous défendre, derrière les troncs d'arbres et les haies vives...

Et ils se blotirrent parmi les rameaux vivaces d'un buis gigantesque qui faisait face à la tour.

—Capitaine,—dit tout bas l'inconnu,—au nom du ciel, donnez-moi une arme...—Si nous sommes surpris, que j'aie au moins le dernier bonheur de leur vendre chèrement ma vie!...

Lacuzon lui tendit silencieusement un poignard.

Cependant le bruit et le mouvement augmentaient dans le château,—dans les cours,—sur l'esplanade.

Le seigneur de l'Aigle, aussitôt après avoir entendu le coup de feu et le cri d'alarme, était venu questionner lui-même la sentinelle, afin de se bien assurer qu'il ne s'agissait point de quelques fausse alerte.

Puis, convaincu par le rapport de cet homme que des étrangers s'étaient réellement introduits dans l'enceinte du château, il avait donné des ordres pour que les murailles fussent couronnées de sentinelles armées de torches, et il avait organisé les recherches qu'il dirigeait lui-même.

La cour de la Citerne fut le but des premières explorations.—On fouilla les hangars,—on déchargea jusqu'à la dernière botte de foin dont était chargée la voiture du père de Garbas.—On visita les celliers, les écuries, les cuisines,—on ne trouva rien.

Une douzaine d'hommes envahirent alors la terrasse, et la parcoururent dans tous les sens, en formulant les plus terribles menaces contre ceux qui venaient ainsi troubler leur repos.

Les uns parlaient de dresser un gibet sur l'esplanade,—les autres d'allumer un bûcher sur la plate-forme de la tour de l'Aigle, afin d'intimider par un exemple salutaire les populations environnantes.

Pendus ou brûlés vifs!...—telle était l'alternative offerte à nos fugitifs. Eglantine s'évanouissait à demi.

Lacuzon serrait convulsivement la poignée de sa rapière;—l'inconnu caressait la garde du poignard que le capitaine venait de lui donner.

XV. — LA FEMME PALE.

A dix reprises différentes, les soudards du seigneur de l'Aigle passèrent à côté de la touffe de buis qui servait d'asile à nos personnages.—Aucun d'eux n'eut l'idée d'en écarter, du bout de son épée, les rameaux épais.

Eglantine avait eu raison de croire à la protection de Dieu.—Au moment où il semblait les abandonner, Dieu veillait encore sur eux.

Fatigués de ne rien trouver, les hommes d'ar-

mes dirigèrent leurs recherches vers un autre point.—Ils refermèrent les grilles.—Les pas et les voix s'éloignèrent, et la lumière vacillante des torches s'affaiblit dans la distance.

Pendant près d'une heure encore, des patrouilles continuèrent à aller et venir dans l'enceinte du château, dans les cours et sur l'esplanade.—Mais l'ardeur de ces patrouilles se ralentissait visiblement.—Les lumières disparurent les unes après les autres, et l'on n'entendit plus que la marche lente et mesurée des sentinelles dont on avait doublé le nombre sur les remparts.

—Sommes-nous sauvés?... —demanda tout bas Eglantine.

Le capitaine lui fit la même réponse qu'un peu auparavant, quand elle avait balbutié:—*Nous sommes perdus*....

—Pas encore, mon enfant...—dit-il.

—Qu'allons-nous faire?—demanda l'inconnu.

—Depuis une heure je réfléchis à notre situation,—répliqua le capitaine,—et je combine un plan qui me paraît offrir quelques chances de salut...—Voici ce plan...—Sa réussite vous intéresse autant que moi,—vous pouvez donc l'agréer ou le repousser...—Il me semble absolument impossible de nous échapper tous les trois cette nuit;—le nombre des sentinelles est doublé, et, après l'alarme qui vient d'avoir lieu, c'est courir à une mort certaine que de braver leur surveillance...—Je vous propose de gagner avec Eglantine le cachot de la citerne, dans lequel vous serez en sûreté...—Moi je me glisserai, en rampant comme un serpent, jusqu'à la plus prochaine sentinelle...—je la tuerai...—je me laisserai couler au bas des remparts sous la grêle des balles qu'on fera pleuvoir sur moi...—Ma vie est entre les mains de Dieu;—s'il veut que je vive, il saura bien détourner de moi les balles... A la pointe du jour, je viendrai à la tête de mes montagnards,—nous nous emparerons de vive force du château de l'Aigle et vous serez libres...

(*A continuer.*)

LA MINERVE.

MARDI MATIN, 19 MAI, 1868.

Température à l'ombre observée par M. Chas Hearn, opticien, 242, rue Notre-Dame, le 18 mai 1868:

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
44°5	51°	51°5

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
52°	43°5	47°7

Les autorités douanières de Toronto viennent de constater un nouveau déficit dans leur vigilance. C'est presque une répétition de l'affaire Halliday.

On sait qu'en général, on permet aux importateurs de laisser leurs marchandises en entrepôt jusqu'à l'époque où ils pourront les vendre. Par suite ils peuvent retarder le paiement des droits de douane et bénéficier de l'intérêt de cet argent.

Assez souvent, cet entrepot se trouve dans le magasin même des propriétaires. Dans ce cas, les marchandises restant ainsi sous le contrôle du Collecteur, sont enfermées dans un appartement séparé, dont la clef est livrée à quelque employé de la Douane.

La même chose se pratique à Montréal, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en regardant sur les portes de plusieurs magasins d'importation l'affiche suivante: Customs Warehouse, No—.

Quand le marchand a besoin d'une partie de ces marchandises, il va trouver le porteur de la clef et prend livraison en payant les droits. Cette pratique est surtout avantageuse à ceux qui réexportent les marchandises qu'ils ont importées d'Europe: ils n'ont aucun paiement à faire, tandis qu'autrement, il leur faudrait avancer leur argent, pour ne le retirer qu'à l'époque de la réexportation, sous forme de drawback ou de remise.

Il paraît qu'à Toronto, les employés de la douane ne sont pas tous des modèles d'honnêteté, et plus d'une fois, les entrepôts ont été ouverts moyennant des droits payés à d'autres qu'au gouvernement. Les porte-clefs se laissaient corrompre par les marchands, qui trouvaient, dans cette opération, le moyen de recevoir leurs marchandises en franchise, et de les vendre avec des bénéfices supérieurs à ceux que réalisent leurs confrères plus honnêtes.

Il y a quelques jours, le collecteur des douanes, qui depuis quelque temps, se doutait de ce manége, a fait une descente sur les lieux, et a trouvé que ses soupçons se confirmaient.

Plusieurs gardiens ont été suspendus, et de nouvelles mesures de précautions ont été prises.

On a même discuté la résolution de retirer tout priviléges de cette nature. C'est ainsi que les bons passent pour les coupables.

Les hommes d'affaires de l'Ouest ont fait preuve, dans le commerce, de beaucoup d'habileté, depuis quelques années. Dans la distillation, ils ont fait une concurrence ruineuse aux fabricants du Bas-Canada, et ceux-ci disent hautement qu'ils ne pourraient lutter avec succès qu'en fraudant sur les droits d'accise.

Le célèbre procès Halliday a jeté un peu de jour sur ce qui se passait dans la province supérieure. Et pour un de pris, cinquante ne manquent pas de s'échapper.

Maintenant, les importateurs seraient eux-mêmes pris à partie. S'il faut que les commerçants de détail du Bas-Canada aillent régulièrement faire leurs achats à Toronto, se sera un peu extraordinaire. Nous serons absolument forcés de demander le libre échange. Si nous sommes seuls à payer les droits de douane, il vaudra mieux que personne n'en paie.

Mais nous ne croyons pas encore en être rendu là.

Que les autorités du moins tâchent de nous mettre à l'abri d'un résultat aussi anormal. Elles sont payées assez cher pour cela.

Une dépêche d'hier, nous annonce que le jury dans l'affaire de l'Ange Gardien, a rendu un verdict de culpabilité contre le prisonnier. La cour, sur motion de la défense, a accordé un sursis de 24 heures avant de prononcer la sentence.

Nous avons fait assister nos lecteurs à un long et pénible drame et nous l'avons fait avec toute l'impartialité que reclame le citoyen au banc criminel, censé innocent jusqu'à ce que douze hommes de son pays, entre les mains desquels il a confié son sort, après Dieu, aient déclaré qu'il est coupable du crime dont on l'a accusé.

Nous avons raconté les faits tels que tombés de la bouche des témoins de cette déplorable scène, et nous l'avons fait autant que possible en traduisant les expressions propres à chacun d'eux, parce qu'elles renferment une nuance qu'on ne saurait rendre autrement.

Mais une idée a dominé toute cette narration et la morale que la société devra retirer de ces déplorables scènes a présidé à la rédaction de nos comptes-rendus. L'accusé, n'eut-il pas été écrasé sous le poids de l'accusation, aurait-il pu se plaindre des procédures de la société contre lui? La providence toujours sage en ses desseins n'a-t-elle pas voulu punir en se servant de la justice humaine, un mépris scandaleux des lois saintes du mariage? Et aurait-on pu se plaindre que celui qui s'expose devienne une victime des erreurs de la société? C'est une leçon éloquente que reçoit un peuple et nous devons respecter les décrets qui président à la conservation de la morale.

Nous devons donc au nom de la société remercier les officiers de la Couronne pour le District de St. Hyacinthe d'avoir rempli malgré la sensibilité de leurs cœurs les pénibles devoirs qui leur étaient imposés.

Nous avons admiré les précautions qui ont été prises dans l'enquête de cette affaire depuis les procédures préliminaires jusqu'au dénouement du procès.

La Couronne s'est acquitté de sa difficile tâche avec une habileté et une étude qui lui fait honneur.

Mais nous ne devons pas moins à la défense un tribut d'éloges. Placés comme sentinelle à la garde d'une réputation et de la vie d'un citoyen retranché dans les replis du drapeau Britannique, elle a combattu avec la vaillance des héros et la science des soldats expérimentés. Au nom de cette même société nous avons des remerciements à adresser à de jeunes avocats qui comme eux offrent leurs veilles et leur talents afin que l'humanité ne tombe pas injustement victime des erreurs de la science.

Autant nous refusons à la pitié d'exercer sur nous son empire lorsque l'intérêt public demande une expiation et l'expulsion d'un de ses membres nuisibles, autant nous ouvrons notre âme aux sentiments qui viennent s'y précipiter, quand ces sentiments servent à nous faire comprendre la gravité du verdict qui va décider de la réputation ou de la vie d'un citoyen. Si la preuve est évidente et ne laisse rien à douter raisonnablement- il faut refouler au fond de son être les larmes qui l'agitent; mais aussi avant d'arracher de la vie un être semblable à nous, il faut laisser planer notre âme sur les tristes conséquences qui en résultent, et la laisser se représenter des enfants stigmatisés du sceau de la réprobation et trainant sur la voie publique, dans les guenilles de leur pauvreté, la honte d'un père coupable. Et voilà pourquoi si nous nous avons approuvé les travaux de la science pour rechercher dans les débris d'un cadavre les traces d'un ignoble crime; si nous avons applaudi aux procédés d'hommes consciencieux qui, armés des admirables découvertes de la chimie, sont venus interroger la poussière d'un tombeau pour en faire sortir un cri de vengeance; d'un autre côté nous avons admiré d'autres hommes de l'art qui ont scruté cette enquête et qui ont éclairé de leurs études la justice dans la recherche de la vérité.

Nous avons admiré à St. Hyacinthe dans toute cette affaire un immense déploiement de capacité et nous regrettons que l'espace ne nous ait pas permis de publier au long, dans l'intérêt de la science, les plaidoyers savants de la couronne et de la défense, ainsi que l'adresse judicieuse de l'Hon. Juge. Nous aurions trouvé là une étude approfondie de la médecine légale sur la question qui s'est agitée dans cette affaire.

Nous ne sommes pas étonnés après ce que nous avons vu, qu'un des savants avocats de St. Hyacinthe nous ait dit que l'Hon. Juge de ce District était fier de son Barreau; et nous avons constaté plus d'une fois que le respect que témoigne le barreau pour le Juge en toute circonstance n'est que le résultat d'une profonde estime que les avocats ont pour lui.

OLE BULL.

Ole Bull est revenu à Montréal et il a réveillé, hier soir, à la Salle des Artisans le souvenir des jouissances qu'il a jadis procurées à la cité. C'est toujours Ole Bull, plus le talent perfectionné à un degré inoui. Ole Bull est le type de l'artiste. Sa figure est excessivement sympathique et quand il exécute il est complètement absorbé dans son jeu. Quant à l'exécution elle-même, nous ne pensons pas qu'aucun artiste venu à Montréal y ait encore atteint. Elle est pure, gracieuse, délicate, pleine d'âme et de sentiment. Les tours de force les plus variés se succèdent avec une facilité étonnante.

Si jamais Montréal peut se vanter d'avoir entendu un grand violoniste ce sera à l'occasion du passage d'Ole Bull. Nous pensons que dans l'intérêt de la bonne musique, dont il importe de propager sérieusement le goût comme dans l'intérêt des amateurs amis de jouissance, la foule devrait se porter ce soir à la Salle des Artisans pour profiter du concert de l'artiste inimitable.

MM. Egbert Lansing et Gustave Hall qui ont figuré, hier soir, méritent une mention toute spéciale. Le premier est excessivement aimable et habile au piano et le second a enlevé le fameux *Largo al factotum* du barbier de Séville avec un succès étourdissant.

Mademoiselle Jenny Landsman a fait honneur à la soirée Elle jouit d'une voix aussi puissante que bien cultivée.

Nous invitons le public à assister ce soir au second et dernier concert d'Ole Bull.

Nouvelles Religieuses.

La bénédiction de la première pierre de la Maîtrise St. Pierre aura lieu jeudi prochain, fête de l'Ascension, à 3 heures P.M

Sa Grandeur Mgr. de Montréal présidera à la cérémonie.

Sa Grandeur Mgr. Grandin officiera pontificalement à la grand'messe du même jour et fera l'ordination d'un prêtre et donnera la tonsure à deux ecclésiastiques, qui doivent partir sous peu avec lui pour la Rivière Rouge.

Les amis de l'éducation ne devront pas manquer d'assister à la cérémonie de l'après-midi.

Les changements suivants vont avoir lieu dans le Diocèse:

Le Rév. M. Ant. Labelle est transféré de la cure de St. Bernard de Lacolle à St. Jérôme; le Rév. M. A. Tassé de la cure de St. Agnès de Dundee à St. Bernard de Lacolle; le Rév. M. P. Fortin du Vicariat de la Longue Pointe à la cure de St. Agnès de Dundee; le Rév. M. F. B. Mécard du Vicariat de Varennes à celui de la Longue Pointe; le Rév. M. A. L. Charbonneau du Vicariat de Longueuil à celui de St. Henri des Tanneries et le Rév. M. J. Aubin du Vicariat de St. Janvier à celui de Longueuil.

CHRONIQUE D'OTTAWA.

Malgré de violents désirs que battaient en brèche le jugement et la réflexion, j'avais résisté jusqu'à ces jours derniers à l'attrait des séances parlementaires. Que de gens ont perdu leur calme et leur sérénité en se frottant de trop près aux grandeurs de ce monde!

Je disais cela à mon cœur, lorsqu'il me suppliait de le conduire dans cette vaste salle où brillent tant de belles intelligences et de si beaux lustres à gaz. Et si mon cœur rétorquait par de gros soupirs, je le menais un instant à la promenade, puis nous rentrions pour lire ensemble quelques chapitres de Charles Dickens, une tragédie de Shakspeare ou une page de Veuillot, et il se trouvait qu'après une petite demi-heure de lecture, le petit curieux ne songeait plus du tout à ce lieu distingué qu'on appelle avec tant de bonheur: les Communes.

En effet, le danger est grand pour celui qui assiste à une séance de la chambre, sans avoir mis au préalable une sourdine à son ambition. Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend, tout ce qu'il ne voit pas, tout ce qu'il n'entend pas l'invitent à quitter pour toujours le modeste sentier des carrières moyennes, sans largeur et sans étendue, pour planer sur les hauteurs et habiter les sommets.

Il ne voit partout qu'ornements et décors; il y en a aux pupitres et aux tables, aux galeries et aux plafonds,—en cherchant bien, il en trouve jusque dans les discours.

Et puis l'on n'est pas sans un ou deux grains de vanité. Il fait bon écrire une lettre à sa femme ou à sa fille, datée de cette grande maison où fermente trois ou quatre mois l'année la quintessance du peuple souverain; où l'on fait et défait les lois, en se mettant sur son séant, sans prononcer une syllabe, car les députés n'ont qu'à se lever pour voter, et ne prononcent pas une seule parole; cette maison enfin, à la fois berceau et tombeau des gouvernements.

Si l'on n'a ni femme ni fille, à qui écrire, encore tout pénétré de l'importance de son rôle, on fait jouer ses yeux au lieu de faire jouer sa plume. Il y a toujours de braves sujets dans la galerie, et des sujets des deux sexes encore.

Avec un brin de complaisance pour sa personne, ce n'est pas la mer à boire que de se figurer qu'on a un petit air qui *intrigue* les femmes, et que ce petit air entouré de l'auréole et du prestige des élus de la terre ne peut manquer de faire partir cinq fois à la minute les regards des plus belles.

Et je ne dis pas cela pour les jeunes, seulement, non, non. On a des illusions à tout âge; demandez plutôt à... j'oubliais que je me suis interdit les personnalités. C'est dommage, j'avais un bel exemple sous ma plume.

On devrait prohiber le spectacle des Chambres pour les jeunes gens de vingt à trente ans. Car ils sortent de là si charmés et si ravis, que leurs occupations ordinaires leur semblent fades, et la vie d'une amertume de premier ordre.

Que d'enfants bien nés ont pris le soleil en grippe et se sont suicidés, inconsolables qu'ils étaient de ne pouvoir se procurer un siége au-dessous de la galerie de l'Orateur, après avoir vu, de la galerie des hommes de rien, un raout parlementaire. Les journaux ne donnent pas les noms de ces malheureux, et je sais bien pourquoi. Ils ne veulent rien dire qui soit de nature à déprécier le parlement qui est une mine d'articles qu'ils exploitent avec un rare bonheur.

J'ai donc la prudence de m'abstenir des joies des Communes et du Sénat, de peur d'en venir à mépriser mon honnête métier de chroniqueur et de chercher ensuite à me fourrer dans un comté, qui ne me laissera passer qu'en payant l'octroi comme un gros coulis.

Cependant, l'autre soir, j'étais poursuivi par des idées noires, en songeant à l'infortune de ce pauvre Théodoros, et je me suis dit que le temps était venu pour moi de passer un habit à queue et d'aller à une séance.

Me voilà parti, bien déterminé à risquer plutôt la tranquillité de mes nuits, et le repos de mes jours pour entendre tout jusqu'à *amen*.

J'étais si bouleversé par la grave décision que je venais de prendre, que tout le monde se détournait pour me voir encore après m'avoir rencontré. Pourtant, je ne devais pas paraître ridicule, avec cette harde admirable que distingue l'appendice que nous retrouvons chez les poëles à frire.

J'arrive, un journaliste me reçoit et me fait monter à sa tanière—non, pas à sa tanière, à son appartement. L'appartement d'un journaliste aux Communes se compose d'une seule pièce carrée où l'on trouve tout ce qu'il faut pour écrire, mais pas autre chose. Cette pièce ne peut contenir qu'une seule personne en même temps. Ce doit être gênant les jours de réception et les soirs de bal. Aussi je n'ai pas ouï dire qu'aucun de mes confrères de la première colonne y eût jamais donné de soirée dançante. Mais il y a plus, c'est qu'ainsi logé, ces pauvres gens sont condamnés au célibat perpétuel. Car lorsque la femme serait à l'intérieur, le mari serait obligé de se tenir dehors, et *vice versâ*, lorsque le mari entrerait, la femme serait forcée de passer s'asseoir à la porte. On conçoit que ce n'est pas là une existence.

Avant d'arriver chez lui et de paraître devant les Dames, l'Etat a voulu que les députés ou le journaliste pût se dégraisser les mains et peigner ses cheveux, et c'est ce qu'il fait généralement. On a mis dans des chambres *ad hoc* des bassins en marbre blanc, emblême de l'innocence, messagers des grâces, et enfin des peignes, des brosses et des serviettes qui ont dû coûter gros: c'est tout ce qu'il y a de mieux.

Mon ami de la première colonne m'introduisit gaîmment dans le cabinet de toilette de la presse, où je pus me composer une agréable figure et reprendre un peu de sang froid avant d'entrer.

Je remarquai en passant que la presse n'a qu'une brosse, qu'un peigne, qu'une serviette pour tout son monde, bleu, rouge, tory, grit, noire, même indépendant Egalité devant le peigne, Fusion devant la brosse, Conciliation absolue sous la serviette.

Je remarquai encore que le peigne et la brosse étaient solidement rivés à une chaine, laquelle chaine qui est assez forte pour vous lier les mains et les pieds, cher lecteur, est fortement rattachée au mur par une grosse et grande fiche.

Il paraît qu'on les connaît mes confrères de la première colonne........ Ils emporteraient peigne et brosse, si on laissait tout ça libre comme dans les maisons respectables.

J'ai oublié de demander au messager combien de serviettes ils avaient volées depuis le commencement de la session. Il faudra aussi que je m'enquière au sujet du savon.

Enfin nous entrons, et je reste frappé de respect et paralysé par l'admiration. Je crois être transporté dans un monde supérieur, au sein d'une autre planète. Je vois un journaliste étendu de tout son long sur une longue et large banquette, lequel semblait plongé dans le sommeil de l'extase en écoutant les débats. Mon ami le pousse, il ouvre les yeux et la bouche; de cette dernière sort un calembour.

Je me signe et je passe. Mon ami me fait les honneurs de son chez lui,—c'est à dire qu'il me quitte à sa porte ne pouvant avec la meilleure volonte du monde trouver ni coin ni recoin pour l'y loger après que je m'y fus installé tel quel.

Mais de la porte où il séjournait et de l'intérieur où j'avais pénétré, nous pouvions facilement échanger nos impressions.

Dans le ravissement où j'étais lancé, je ne parlais que par phrases hachées, sans suite, et rarement achevées; absolument comme les amoureux doivent faire, s'ils sont sincères.

—Quel trésor de lumières! dis-je à mon hôte.

—Oui, oui, fait-il d'un air indifférent, ce sont de beaux lustres,....de beaux lustres.... mais ils coûtent le prix.

—Mais je ne parle pas du gaz, mon cher... je veux dire...lumières de l'intelligence et de l'esprit.

Mon ami crut devoir partir d'un grand éclat de rire. Je rougis jusqu'aux oreilles, sans lui demander d'explication. Je compris que je venais de dire une bêtise. Probablement que lumières de l'intelligence et de l'esprit est une phrase incorrecte, une faute de style, un péché contre le goût; enfin, pourquoi rirait-il lui aussi?

Mais, me poussant du coude:—Beaucoup d'hommes intelligents, quelques uns distingués,—peu de lumières, mon bon, peu de lumières,

—Es tu sûr de ce que tu dis là?

—Parbleu, je connais la Chambre comme je me connais

Alors un Monsieur d'en bas se leva et parla. Peu habitué à l'accoustique de la Chambre, je ne compris goutte à ce qu'il dit, mais j'admirais beaucoup un homme qui pouvait prendre ainsi la parole au milieu de tous ces sages réunis pour légisiater sur les besoins et les intérêts du pays.

Cependant, je fus un peu désenchanté, en voyant combien peu de ses collègues prêtèrent attention à son discours. Je suppose, pensai-je, que son langage n'est pas assez fleuri. O gens blasés sur l'éloquence!...

Mais à peine avais-je fait intérieurement cette apostrophe aux députés, que mon hôte me dit:

—Il t'ennuie, hein! Eh bien! apprends qu'il y en a plusieurs douzaines comme lui, et tu verras que j'ai bien raison d'estimer ceux qui parlent rarement.

Mais je le laissai dire, et je continuai à me complaire dans l'audition de ces sons qui avaient pour moi tout le sens de l'Iroquois.

Je me retirai quelque temps après, redoutant un malheur si je tenais la promesse que je m'étais faite jusqu'à *amen*. Je retournai à mon logis, et comme j'avais besoin de redescendre sur terre, après avoir plané si longtemps, j'ouvris Ponson du Terrail et je tombai sur ce passage:

—"Cette lettre était-elle du maître?

"Mystère!"

Je fermai le livre et j'allai me coucher. Je ne rêvai ni de la Chambre ni de Rocamboll.

CARLE TOM.

Calendrier Judiciaire.

La Cour Supérieure siégera:

Pour le District de Montréal du 18 au 27 mai.

Pour le District de St. François, à Sherbrooke, du 20 au 26 mai.

La Cour de Circuit se tiendra:

Pour le Comté d'Ottawa, à Buckinghan du 18 au 20 mai.

Pour le Comté de Berthier, à Berthier du 20 au 24 mai.

Pour le Comté de l'Islet, à St. Jean Port Joly du 20 au 24.

CORRESPONDANCE PARISIENNE DE "LA MINERVE."

Paris, 29 avril 1868

Les grands évènements ne manquent pas cette semaine; nous avons la mort de Narvaez, la victoire des Anglais en Abyssinie, la tentative d'assassinat du prince Alfred d'Angleterre commise en Australie, le voyage du prince de Galles en Irlande, l'ouverture du parlement douanier de l'Allemagne, le mariage du prince Humbert d'Italie, etc., etc. Parlons d'abord du ministre que l'Espagne vient de perdre. Malade depuis plusieurs années, Narvaez a succombé le 23 avril. Pendant les 24 dernières années don Ramon Maria Narvaez a joué un rôle éclatant dans son pays. Né en 1800, à Loja, il entra dans un régiment à l'âge de 18 ans. A vingt ans il devenait lieutenant. En 1820, lors du rétablissement du régime constitutionnel en Espagne, Narvaez se rangea du côté des libéraux et s'opposa aux efforts réactionnaires du roi Ferdinand et prit du service sous Espez Minas, gouverneur de la Catalogne. Mais bientôt l'intervention française trancha la dispute entre les deux partit.

Narvaez rentra alors dans la retraite et n'en sortit qu'à la mort de Ferdinand pour se mettre à la disposition de la Reine Christine. Deux fois le jeune capitaine fut blessé durant les guerres de 1834 et 1835. En 1836 éclata la célèbre révolution commencée par le sergent Garcia qui renversa le ministère Isturiz et força la reine régente a accepter la Charte connue sous le nom de constitution de Cadix. Dans les guerres civiles suscitées par le prétendant Don Carlos, Navaez a toujours combattu du côté des Christinos. De cette époque date la rivalité entre Espartero et Narvaez. Sans être carliste, Narvaez était jaloux des conseillers de la Reine et ne manquait pas une occasion de se mêler à des insurrections contre eux. Il a contribué pour sa bonne part à l'expulsion de la régente. Enfin il parvint à gagner le pouvoir avec ses amis du parti progressiste; en 1844 il fut nommé président du conseil des ministres, duc de Valence avec le titre de grandesse, maréchal, etc. La manière dont il obtint cette haute dignité est trop remarquable pour n'être pas rappelée Le ministère Olozaga se trouvait en dissentiment avec les Cortes; il voulait recourir à des élections générales comme à son seul moyen de salut.

La reine Isabelle venait d'être proclamée majeure, bien qu'elle eut à peine quatorze ans. M. Olozaga crut qu'il pouvait la traiter ainsi qu'on traite un enfant. Il alla lui demander de signer un décret pour de nouvelles élections; la reine hésita, puis refusa; alors M. Olozaga, tout en riant lui prit la main et lui fit tracer malgré elle les signes sacramentels. Il ne se doutait pas des conséquences. Le lendemain la jeune fille avait appelé un nouveau ministère. M. Gonzalès Bravo en fut provisoirement le chef: bientôt il céda sa place à Narvaez. Renversé en 1846, ses successeurs MM. Pacheco et Cordova, le nommèrent à l'ambassade de Paris afin de s'en débarrasser. Mais dès l'année suivante il retournait prendre le pouvoir à Madrid. C'est lui qui a été obligé de contenir le contrecoup produit en Espagne par le mouvement révolutionnaire de 1848

A la fin de 1848 il quitte le pouvoir pour le reprendre en 1849 et le garder deux ans. De 1851 à 1854 il n'a aucune part aux troubles qui aboutissent à la chûte du ministère Sartorius et qui portent Espartero puis O'Donnell à la tête du gouvernement. En 1856 il reprend pour un an le poste de premier ministre M. Mon le remplace et le maréchal O'Donnell succède bientôt à M. Mon. En 1864 Narvaez revient chef du cabinet; en 1865 il est renversé à propos de la folle expedition de St. Domingue à laquelle il veut mettre fin au gré de la Reine. O'Donnell reste au pouvoir pendant un an après quoi il est de nouveau remplacé par Narvaez. O'Donnell s'exile volontairement de l'Espagne et vient de mourir à Biarritz dans l'automne de 1867. Narvaez le suit dans la tombe à six mois d'intervalle. Telle a été la vie singulière de cet homme politique. Il a été sévèrement jugé par ses contemporains. La vérité est qu'il valait au moins autant que les autres hommes politiques de l'Espagne. La politique en Espagne n'est qu'un tissu d'insurrections et d'intrigues derrière lesquelles disparait un simulacre de gouvernement représentatif. Les partis ne représentent rien des grands principes qui divisent les hommes dans d'autres pays. Les conservateurs comme Narvaez, les membres de l'Union comme O'Donnell, les progressistes comme Prim et Espartero, sont tous autant de politiciens à courte vue et dévorés par la seule ambition de gouverner.

Ce sont ces hommes là qui ont abaissé l'Espagne, qui, de la grande nation de Charles-Quint, ont fait une puissance de quatrième ou cinquième ordre, déchirée à l'intérieur et sans la moindre influence dans les questions extérieures; un gouvernement servile aussi incapable de se faire respecter chez lui, que d'inspirer de la crainte aux petits Etats tels que le Chili ou le Pérou qui l'ont bravé, qui l'on vaincu. Toutefois il est incontestable que, en perdant le maréchal Narvaez, l'Espagne perd un de ses ministres dirigeants. Une nouvelle génération va prendre la direction des affaires au delà des Pyrenées. Les hommes qui ont fait le plus de bruit dans le dernier quart de siecle ont disparu de la scène. O'Donnell et Narvaez sont morts, Espartero est dans la ratraite, Prim, dans l'exil, Lersundi est gouverneur de Cuba et se trouve également en dehors des luttes politiques.

L'Angleterre est en ce moment sous le coup de fortes émotions, les unes tristes, les autres agréables. L'assassinat de M. McGee a produit dans la Grande Bretagne une impression considérable.

Le *Times* et les autres principaux journaux de Londres ont été unanimes à faire l'éloge du puissant orateur irlandais que le Canada vient de perdre. L'impression produite par cette nouvelle était à peine oubliée qu'il nous est arrivé des Antipodes la nouvelle d'une tentative d'assassinat contre le prince Alfred, duc d'Edimbourg. Par une coincidence qui n'a probablement rien de fortuit, on n'apprenait à Londres la tentative dont le prince a failli être victime que le jour même où le prince de Galles a quitté le sol de l'Irlande pour revenir en Angleterre. Et remarquez ceci: O'Farrell, qui se dit fénian, commettait cet attentat le 12 mars, qui n'a été connu à Londres que Samedi dernier, 25 avril. Or la condamnation d'O'Farrell, prononcée le 31 mars, arrivait à Londres le 27 avril. Cette difference me semble indiquer assez clairement que le gouvernement anglais a intercepté la nouvelle du crime d'O'Farrell afin de ne point troubler le voyage que le prince et la princesse de Galles avaient entrepris en Irlande. D'après les dernières nouvelles, le prince Alfred est tout à fait hors de danger. La balle qu'il avait reçue dans l'épaule a été extraite et bientôt sa blessure ne sera pour lui qu'un gage de plus à l'affection de ses compatriotes.

Heureusement que pour contrecarrer l'effet de ses nouvelles du samedi, est arrivée le lendemain, dimanche, la nouvelle de la prise de Magdala et de la mort de Théodoros. Vous ne sauriez vous figurer la sensation qu'à produite par toute l'Europe, cette nouvelle en apparence peu importante. Ce prompt et éclatant succès des anglais suivant de si près l'echec des français au Mexique acquiert tout le prestige d'une grande victoire. Ce qui n'étonne pas moins que la rapidité de ce succès, c'est la bonne grâce et le désintéressement que mettent les vainqueurs de Théodoros à reprendre le chemin de leurs vaisseaux. Est-il besoin d'ajouter que les anglais sont dans la jubilation. M. Disraeli a fait un pompeux éloge de Sir Robert Napier et de son armée. Il a tout bonnement comparé le commandant du corps expéditionnaire à Fernand Cortez, et l'expédition d'Abyssinie à la conquête du Mexique. Cet éloge ne messied pas dans la bouche d'un ministre qui tient à récompenser le zèle des bons serviteurs de l'Etat, mais l'historien aurait beaucoup à rabattre. J'ai suivi attentivement la marche de Sir Robert Napier, grâce aux correspondant du *Times*, du *Daily News*, du *Herald* et du *Pall Mall Gazette* et j'avoue que je n'y ai rien vu qui ressemble à ces récits merveilleux sur le *Hardi* aventurier espagnol que je me rappelle avoir lu au collége dans une mauvaise traduction d'Antoine de Solis.

La nouvelle de la prise de Magdala a été connue à Paris presque aussi tôt qu'à Londres. Lord Lyons, l'ambassadeur anglais à Paris, ayant eu communication des dépêches de Sir Robert Napier, s'est empressé, non peut être sans une secrète malice à l'adresse de ceux qui ont si longtemps prédit la ruine de l'armée expéditionnaire, de les faire connaître aux principaux ministres de l'Empereur et à quelques autres personnes. En quelques minutes tout Paris le savait et s'attendrissait sur le sort du malheureux nègre.

NOUVELLES DU CANADA.

—A l'assemblée annuelle de l'association des Courtiers de Montréal, lundi à la Bourse les membres suivants ont été élus officiers pour l'année courante: Louis Marchand, Président; G W. Warner, Vice-Président; P. D. Brown, Trésorier; Byron Walker, Secrétaire; le comité devant se composer de MM. C. J. Meeker, J. R. Watson, Rob. Gault, E. Lafond et Wm. Weir.

—Depuis les dernières pluies, une crue assez remarquable se fait sentir dans les eaux du fleuve; le commerce s'en réjouit: les cultivateurs n'en sont pas fâchés non plus, la campagne a ressenti les meilleurs effets de ces pluies chaudes.

—Le bain flottant au bout de la rue McGill est maintenant ouvert au public, aux mêmes conditions que l'année dernière.

—Vendredi dernier des voleurs se sont introduits au moyen d'une fausse clef dans le magasin de MM Dufresne et Viau, sur la rue St. Paul, ils ont tenté de forcer la salamandre, sans y réussir. Les marchands doivent se tenir sur leur garde, car il paraît qu'il y a actuellement un grand nombre de maraudeurs de cette espèce en ville.

—Vers dix heures jeudi soir, un porteur de dépêches, employé à la station de la Pointe St. Charles, du nom de Wm. Lester, a été assailli par une bande de vauriens, sur la rue des Seigneurs et fort mal traité par eux; ils lui enlevèrent sa lampe et la brisèrent par morceau, puis ils s'enfuirent sans qu'aucun d'eux fut reconnu de M. Lester.

—Nous attirons l'attention de ceux qui sont chargés de ce devoir, qu'ils devraient s'empresser à l'approche des chaleurs, d'enlever fidèlement chaque matin les animaux trouvés morts dans les rues; soit négligence ou autrement il y en a toujours quelques uns de laissés dans plusieurs rues éloignées et même centrales; ainsi plusieurs chiens morts, se décomposent actuellement au milieu de la rue St. Alexandre, entre les rues Craig et des Jurés; l'autorité devrait y voir ce nous semble.

—Ordre du jour pour l'Assemblée Spéciale du Conseil mercredi, 20 mai 1868.

Réglements pour les 2de et 3e lectures d'un réglement concernant les vidangeurs; pour les 2de et 3e lectures d'un réglement concernant les latrines, égoûts, etc.

Rapports du comité des finances, recommandant un octroi de $400 à la Chambre d'Agriculture pour son exposition prochaine; des comités des chemins et des finances, sur le prolongement projeté de la Petite rue St. Jacques depuis la rue St. Gabriel jusqu'à la la Place de l'Audience; de mêmes, sur l'ouverture et l'élargissements de la rue St. Christophe, entre les rues St. Catherine et Dorchester; des mêmes, pour l'acquisitions d'une lisière de terre des héritiers Tiffin pour redresser l'alignement de la rue St. Gabriel; des mêmes, pour élargir la rue Lagauchetière en face de la propriété de l'Ecole Normale; des mêmes, pour prolonger la rue Mignonne jusqu'au chemin Papineau; des mêmes, pour l'élargissement de la rue St. Paul, en face de la propriété de la Congrégation Wesleyenne; des mêmes, sur les demandes de construction de petits canaux dans les différentes rues y mentionnées; des mêmes, sur la proposition de payer la somme due aux entrepreneurs qui ont construit les canaux en 1866 et 1867; du comité des salles d'exercices militaires, pour une allocation pour ouvrages extra, etc., et du comité des finances pour icelui; des comités du feu et des finances, pour rembourser M. Alfred Perry des dépenses qu'il a encourues lors de l'incendie chez Middleton; du comité de santé, pour augmenter le nombre des médecins vaccinateurs; du comité de police; sur la pétition des maîtres charretiers pour une augmentation du taux de leur tarif; du président du comité de l'Aqueduc, sur la réclamation de M Bogue de la balance qui lui revient sur les travaux d'excavation du réservoir; des comités de l'Aqueduc et des finances, sur les demandes d'augmentation de salaire de L. C. Thérien et autres.

Motions: Du Conseiller G. W. Stephen, pour amender le réglement du chemin de fer à passagers de la Cité, de manière à obliger la compagnie à réparer comme ci-devant, trois pieds du chemin de chaque côté de ses lisses; du conseiller Doutre, demandant un rapport du comité du feu sur la pétition de madame Sancer relative à sa propriété sur la rue St. Charles Barromée; du conseiller Lyman, sur l'opportunité d'augmenter la taxe des agents d'assurance, et de taxer les courtiers d'assurance; du Conseiller McShane, pour augmenter la solde des sergents et sous-sergent de police; du Conseiller Nelson, pour considérer la résolution adoptée le 11 juin dernier qui met à la charges des propriétaires intéressés le coût entier des trottoirs en dalles de pierre; de l'Echevin David, pour appliquer les dispositions de la dite résolution du 11 Juin dernier, à d'autres modes de pavage tels que blocs en bois, ou pavage Nicholson, Asphalte, lave ou tout autre composition quelconque; de l'Echevin Rodden, s'il ne serait pas à propos de demander certains amendements à la loi des licences d'auberge; du Conseiller Geo. W. Stephen, demandant la liste des employés de la Corporation, et la définition de leurs fonctions respectives et du chiffre du salaire y attaché; de l'Echevin McCready, demandant la liste de toutes les personnes arriérées dans le paiement de leurs cotisations, taxes, etc., avec le montant en regard pour chacune; de l'Echevin Alexander, au sujet de l'adoption immédiate des mesures nécessaires au dessèchement du marais avoisinant la rue Lusignan.

—Si le temps se montre défavorable aujourd'hui, la grande vente de chevaux, voitures, harnais, peaux de buffles, etc., etc., appartenant au Major-Général Russell, C.B., au Capt. Malan, A.D.C., et à d'autres citoyens, aura lieu à l'école d'équitation Alloway, Rue Côté, à la même heure, 2 heures p.m.; autrement, la vente aura lieu selon l'annonce, sur le Champ-de-Mars.

COMMERCE.

Bureau de *La Minerve*
Montréal 18 mai.

Pluie toute la journée, accompagnée d'un vent froid du nord est.

Revenu de l'Intérieur, Montréal, pour la semaine terminée le 16 mai........................ $4,781.63

ARRIVÉE A L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Montréal, 18 mai 1868.

M Walsh, Brooklyn; A Bilodeau, Québec; M Leader, do; H Goldie, do; J G McBain, Berthier; F Lavallée, do; A Piché, Montréal; A B Cressé, Trois-Rivières; W H Rowen, do; H Valière, do; A M Hart, do; L H Lafleur, Yamaska; L A Sénécal, Pierreville; Jas Morgan, Sorel; L O Boucher, do; J M Lavallée, St Aimé; J W Mount, Acton Vale; Louis Lecompte, Verchères; L Voligny, St Thomas.

MARCHES MONETAIRES.

Greenbacks achetés à 23¾; vendus à 28¼.
Pour argent achetés à 74¼.
Change sur New-York vendu à 28¼.
Traites d'or, à ¼ d'escompte.
Billets de la Banque du Haut Canada achetés à 65.
Argent acheté de 4¼ à 4½, vendu à 4¼.
Change sterling à 10¼.
Or ouvert à 139¼, et fermé à 139¼.

L. MARCHAND ET FILS,
Courtiers, coins des rues St. Jacques et St. Frs.-Xavier.

MARCHÉ EN GROS.—18 mai.

Marché aux farines lourd et en baisse; les prix sont baissés et purement nominal; il s'est fait très peu ou point d'affaires.

Farine par quart de 196 lbs — Sup. extra $0.00 à $0.00; extra $7.90 à $8.10; de goût, $7.55 à $7.75; superfine blé du Canada, nominale, $7.20 à 7.30; forte do $7.39 à $7.40; superfine blé de l'Ouest nominal, $7.20 à $7.30; superfine marque de la cité, nominal, $0.00 à $0.00; super. No 2, $7.00 à $0.00; fine $6.40 à $6.50; moyenne, $6.20 à $6.25; recoupes, $5.50 à $6.00; farine en sac, $3.50 à $3.60 par 100 lbs

Farine d'avoine par 200 lbs — Marques du B.-C., 6.25 à 6.35; du H.-C., 6.50 à 6.60.

Blé, par mts de 60 lbs—Aucune vente rapportée; prix nominal.

Pois, par 60 lbs—Lourd; aucune transaction.

Blé-d'inde, par 56 lbs — Cote nominale, de 80 à 82c.

Avoine, par 32 lbs—Dernière vente à 47½c sur le champ; ventes d'environ 20,000 mts hier (avec fret) à un taux exceptionnel.

Orge par 48 lbs—Bonne orge du Bas-Canada nominale, de 1.10 à $1.20; du H. C. de 1.20 à 1.30.

Semences—Graines de trèfle, de 1.30 à 1.45 en lots. Mil, de 6¼ à 7½c pour de l'Ouest. Graines de lin, de 1.40 à 1.50.

Alcalis par 100 lbs — Marché lourd, premières, de $5.60 à $5.65,—environ 60 qrts au dernier prix; secondes, à $5.00; troisièmes, à $4.60. Perlasse, première, à $5.80; secondes, à 5.50.

Lard, par qrt de 200 lbs—Ferme, Mess de 22.50 à 23.00; Mess mince, de 19.75 à 20.00; Prime Mess à 16.00 à 16.50; prime, 15.00 à 15.50; une vente à 15.00.

Saindoux, par lb—Ferme, de 12½ à 13c.

Beurre, par lb—Marché lourd; de 20 à 23c.

Fromage par lb—Les prix sont cotés de 10½ à 11½c., selon la qualité.

MARCHÉ DE NEW-YORK.—18 mai

Coton—Tranquille, à 32c.

Farine—Lourde et en baisse, reçu 13,000 qrts, ventes 6,900 qts, 8.40 à 9.25 pour super de l'Etat et de l'Ouest, 9.50 à 10.05 com choisie de l'Etat, 9.45 à 10.50 pour com choisie ex de l'Ouest.

Farine de Seigle—Plus ferme, de 8.25 à 10.00.

Blé — Lourd, reçu 25,000 minots, ventes 19,000 mts, 2.41 à 2.42 pour No 1 du printemps.

Seigle—En baisse, ventes 8,500 mts du Canada en entrepôt à 1 83

Blé-d'Inde—Lourd, reçu 59,000 mts, ventes 29,000 mts, de 1.15 à 1.16 pour nouveau mêlé de l'Ouest en circulation, 1.16 pour vieux do en magasin.

Orge—Tranquille.

Avoine—Lourde, reçu 13,000 mts, ventes 36,000 mts, de 86½ à 87½c pour de l'Ouest en circulation.

Lard—Plus ferme, de 28 75 à 28.87 pour nouveau mess, 27.75 à 28.00 pour vieux do.

Saindoux — Tranquille et lourd, de 17¾ à 18¼c.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 16 mai.—Blé No 1, 2 15 à 0 00; No 2, 2.05¼ à 2.06; reçu 63,000 mts.

Farine—$9.25 à $9.50

Lard—Mess, $27.50 à $00.00.

Chicago, 16 mai.—Blé No 2, 2.03 à 2.04; No 1, 0.00 à 0.00; reçu 33,000 mts.

Blé-d'Inde—0.95¼ à 0.00: reçu 53,000 mts.

Lard—Mess $28 00 à $00 00

COTES DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés.	Dividend 6 der. mois.	Fermés Prix.
B Montréal	$200	tout	5 p. cent	Liv. fermé
B Amé B N	£50stg	do	3 do	102 à103
B Cité....	80	do	4 do	Liv. fermé
B Peuple.	50	do	4 do	104 à105¼
B Molson.	50	do	4 do	107¼à108
B Ontario.	40	do	4 do	Liv. fermé
B Toronto.	100	do	4 do	111¼à113
B Québec.	100	do	3½ do	Liv. fermé
B National.	50	do	4 do	105 à105½
B Gore....	40	do	3½ do	60 à 70
B J Cartier	50	do	4 do	Liv. ferm
B T Est....	50	do	4 do	97 à 99
B Mar. du C	$100	do	4 do	105 à105
B Union..	100	70 p. c.	4 do	101¼à102½
B des Artis.	50	70 p. c.	4 do	94 à 95½
B R du Can	50	70 p. c.	4 do	87 à 89
C B of Com	50	70 p. c.	4 do	103 à104¼
C. DE FER				
G T du C.	£100stg	tout	aucun	15 à 16
At. & St L.	100	do	do	....
G W du C.	82	do	3½ p.cent	16 à 17
Cha & St L.	200	do	aucun	9 à 12
do préféren	$200	do	5 p cent	à 70
MINES.				
Mon Conso	20	$15 10	....	2 00 à2.25
Mon N C.	4	90 p.c.	....	
Cui Huron Bay	4	12 cts.	25p. cent	.5 à 50
Arg & Cuiv L Huron.	5	102 cts	....	
Québec & L Supérieur	8	$1 10	....	
DIFFÉ COM.				
C Telé M.	40	tout	5 p. cent	132 à134
C Gaz Cité	40	do	4 do	132½à134
C urbainC	50	do	4½ do	105¼à106¼
C Richelieu	100	do	7 à 12m	164 à
Cie Nav C	100	do	20p.c12m	107½à109
M Eléva. M	100	do	10p.c 6m	100 à101
Cie B Col V	£50 stg	80 p. c.	2½p.c12m	à 50
C GlassCo	100	tout	12½ à12m	96 à 98

BONS.	Fermés		Prix
Gouvernement 5 par cent, stg....	86	à	87
Gouvernement 5 par cent, et....	87	à	88
Gouvernement 6 par cent, 1878, stg.	99½	à	100
Gouvernement 7 par cent cy 1868.	100	à	100½
Aqued. de Montréal 6 p. c. dû 1878.	91	à	92½
Bons, Cité de Montréal 6 par cent...	90½	à	91½
Hâvre de Montréal 6½ par cent...	100	à	100½
Cité de Québec 6 par cent......	90	à	92½
Cité de Toronto 6 par cent 1880.	92½	à	95
Cité d'Ottawa 6 par cent, 1880..	90	à	91
Ch. de F. Champlain 6 par cent..	70	à	75
Débentures de Comte.........	0	à	0

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours.....	109¾	à	110¼
Privés do	109¼	à	109¾
Privés avec documents.....	109	à	109½
Banque de New-York.........	28	à	28¼
Privés do	28¼	à	28¼
Traites en Or do	pair	à	¼ prime
Argent............	4¼	à	4¼
Or de New-York 5 p.m.........	139¼		

PRENTICE, MOAT & CIE.,
Courtiers et Agents.
No. 60, Rue St. François-Xavier.
Montréal, 18 mai 1868.

IMPORTATIONS.

Par le Champlain—Cie du Chemin de Fer de la Cité 1 omnibus, W Campbell 100 sacs café en entrepôt, F Henshaw 19 cs tabac, B & Glacon 5 btes peintures, E Atwater & cie 5 do, A Ramsay & fils 26 do, Devins & Bolton 10 cs huile, Lyman, C & cie 55 do, H Simpson & cie 6 btes drogues, W R Molson 25 bles houblon, M Gutman 3 btes quincaillerie, B Salomon & fils 4 rlx papier, J Crawford 10 qrts huile.

Par le Grand Tronc Ouest—Divers 19 quarts alcalis 700 mts blé, T Hobson 10 qrts alcalis, J Dougall & cie 5 do, S Smith & cie 100 qrts farine 20 tins beurre, M P Ryan 34 do, J Hunsicker 200 qrts farine, J Oliver & cie 100 do, T W Raphael 1050 mts blé 100 qrts farine, R Mitchell 100 do, C & Baird 100 do, D Butters 700 mts pois, Kirkwood, L & cie 2100 do, Akin & K 2100 do 350 mts blé, E B Starch & cie 600 bts empois, Kingand & K 25 bcts tabac.

CANAL LACHINE.

Par le vapeur America, de Ste Catherine—N & Neelon 2400 qrts farine, D McLean 12 quarts alcalis

Par le vapeur Spartan, de Toronto—C & Baird 400 qrts farine.

Par le vapeur L'Etoile, de Lachine—O Lynch 11,000 mts avoine.

Par le vapeur Mary, de Kingston—Commande 7903 mts pois.

Par le vapeur Consort, de Kingston—H Alexander 1347 qrts farine de maïs.

PORT DE MONTREAL.

ARRIVAGES.

Barque Toscana, A Simpson, Glasgow, D Shaw, agent, 687 tnx.

SS St David, R Watts, Glasgow, H & A Allan, agents, 1031 tnx.

DÉPARTS.

SS Peruvian, W Ballantine, Liverpool, H & A Allan, agents, 1432 tnx.

AVIS.

L'APPROVISIONNEMENT DU GAZ

Va diminuer pour quelques soirs

Par le dérangement et le relèvement des Tuyaux Principaux, qui ont baissé près du coin des Rues Notre-Dame et McGill, par suite de la construction des Egouts de la Corporation.

18 mai—t 211

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A "LA MINERVE."

Dépêches Spéciales.

Québec 18, 8 heures a.m.—Arrivages dimanche: Navire Crimea, Liverpool; barque Alice Wilson, Greenock; brick Atalanta, St. Jean, N.-N. Les vaisseaux suivants sont arrivés ce matin: Elizabeth Algiers, Ardmillan, Andhill, Concordia, Ben Nevis, Forganhall et Anglesea. Pluie accompagnée de vent d'est.

Québec, 18.—A 7.30 du soir un steamer était en vue à Métis.

Québec, 18, 8 heures p.m.—Arrivages: le Spartan, de Greenock, charbons; le John Parker, de Liverpool, sel; le Countess of Minto, de Greenock, charbons; l'Elizabeth Ann Bright, de Londres, sur lest; la barque Nathamel, de Londres, sur lest; les goëlettes Renard, hareng, Express, huiles, etc., Mary Ann, hareng, des Provinces d'en Bas.

Plusieurs vaisseaux entrent ce soir dans le port; il fait trop noir pour les distinguer; il fait un fort vent d'est.

Rivière-du-Loup, 18.—Le temps redevient beau; léger vent d'est; quatre vaisseaux ont remonté le fleuve aujourd'hui.

Pointe aux Pères, 18, 11 p. m.—Le vapeur *Nestorian* de Liverpool remontait a 10 h p. m.

Sandusky, 18.—Le remorqueur *Oneida* de Buffalo a fait côte à Pointe au Cèdre ce matin.

Toronto, 18.—Nous avons passé depuis une semaine d'une pluie continuelle à un temps splendide; les campagnes environnantes présentent un aspect tout à fait favorable, et l'on peut s'attendre à une bonne moisson.

La mort de la fille Mary Boyd qui s'est suicidée il y a quelque temps, étant servante chez le Dr. Campbell, et sous l'empire d'une aliénation mentale temporaire causée par une surrexitation religieuse, est l'objet de beaucoup de commentaires malveillants dans la ville. Le verdict du juré assermenté par le Coroner, rejaillit fortement sur le Dr. Campbell, et son traitement médical, ce qui a donné lieu à une lettre très forte du Dr. Campbell. Ce soir le Dr. Workman, Surintendant de l'Asyle Provincial a répondu longuement à la susdite lettre que lui avait adressée le Dr. Campbell.

Les bateaux à vapeur sur les lacs Ontario, Simcoe et Huron ont commencé leurs voyages réguliers pour la saison.

Cette après-midi, le comité de fonds de secours à la famille McGee s'est assemblé dans la salle du Conseil de Ville; tous les différents sous-comités travaillent avec ardeur à leur tâche.

L'ex-gouverneur Samuel Corry du Maine; H. S. Osgoode, Daniel Corvy, F. A. Berry et W. E. Whitemore, sont passés ici aujourd'hui, en route pour chicago, où ils assisteron à la convention.

Les courses annoncées pour le 17 et 18 de juin prochain, auront lieu sur l'hyppodrome du marché neuf; le programme promet beaucoup.

Ottawa, 18.—L'un des sénateurs en laissant tard samedi soir la résidence de Sir John A., a été arrêté par la garde militaire, et conduit à la maison de garde, parce qu'il n'avait pas répondu au mot de passe; il s'écoula de 15 à 20 minutes avant qu'il pût se faire identifier et relâcher.

Un grand nombre de membres sont partis samedi dernier pour leurs foyers; il en reste à peine une centaine ici.

Quelques membres du Nouveau-Brunswick d'ici disent que le club de crosse de Fredericktown, accepterait avec plaisir un défi des clubs de Montréal ou de Québec.

Le comité nommé pour s'enquérir des accusations portées contre le Juge Lafontaine, a fait rapport ce matin, qu'ils lui ont fait servir une copie de la pétition présentée contre lui; le comité recommande que les procédures soient suspendues pour le moment en cette affaire.

Il est rumeur, à propos du bill de milice et des fortifications à Montréal, que les travaux comprendront une ligne de retranchements de trois milles de long, couvrant l'approche du pont Victoria, qui sera protégé par plusieurs forts, et des canons du plus lourd calibre. Le camp proposé se trouvera en arrière de ces travaux et y communiquera au moyen de tranchées, ou voies souterraines.

Ottawa, 12.—Michael Starr retenu depuis quelque temps sous l'acte d'*habeas corpus* a été libéré aujourd'hui en fournissant une caution suffisante pour sa comparution quand il en sera requis. Il s'est engagé par une reconnaissance personnelle pour £1000 et l'Echevin Goulden et M. Mansfield pour £500 chacun.

Un épicier nommé John Lyons fut arrêté aujourd'hui sous l'acte d'*habeas corpus*, quelques circonstances suspectes ayant été remarquées à propos de ses dernières démarches. Il fut admis sur caution personnelle de £500 et J. L. P. O'Hanley et P. Smith £250 chacun.

Le prisonnier Duggan amené de Montréal a été écroué aujourd'hui sous l'acte d'*habeas corpus*.

M. O'Reilly, poursuivant pour la Couronne, part pour Toronto mercredi prochain pour examiner les accusations contre Hynes.

Ottawa, 18.—Le comité d'Essex s'est ajourné à la prochaine session.

M. E. H. King, gérant de la banque de Montréal et le conseiller McGauvran, président du comité de l'eau sont arrivés ici ce soir.

M. le Sénateur Ferrier a reçu cette après-midi une vigoureuse protestation contre la principale clause du bill de milica venant de la part d'un comité d'officiers de milice de Montréal.

On dit que M. Plummer de Bruce Mines a été nommé Surintendant des Sauvages à l'Isle Manitouline à la place de M. Dupont.

Au comité des chemins de fer le bill accordant un nouveau délai pour le commencement des travaux de la compagnie du transport du Nord Ouest a été adopté avec un amendement limitant ses pouvoirs à la navigation et aux transports.

Le bill de chemin de Rivière Richelieu à Passumsic a été l'objet d'une forte opposition de la part de M. Dunkin qui soutient que ce bill est sous la jurisdiction du gouvernement local. Le présent bill fut adopté sur vote de 17 contre 5: MM. Sanfield McDonald, Dunkin, Blanchet et de Niverville.

Alors M. Dunkin prétendit qu'il n'y avait pas le quorum, renvoyé à demain.

Le concile à décidé à Québec de diviser l'ancienne Province en deux parties. La Province d'Ontario, moins le diocèse d'Ottawa, devant former la nouvelle Province Métropolitaine.

Mgr. Linch étant recommandé comme premier Archevêque.

SÉNAT.

Ottawa 18.—A l'ouverture de la séance, l'attention du Sénat fut attirée sur le fait de l'arrestation et de la détention, samedi soir, d'un sénateur par la garde militaire; quelques sénateurs demandèrent si le gouvernement avait donné aucun ordre à ce sujet, d'autres si les militaires ont le droit de faire ainsi des arrestations sur les grands chemins publics.

Les Hons. MM. Campbell et Ryan disent que le fait dont on se plaint est provenu d'un excès de zèle militaire, et pour un motif que toute la Chambre doit pardonner dans le temps ou nous vivons; l'Hon. M. Wilmot admet qu'il est luimême la victime de cette arrestation; comme il a été trois fois sommé de répondre à la sentinelle et qu'il n'a rien répondu du tout, il est d'avis que ce soldat n'a fait que son devoir.—La question en reste là.

L'attention est aussi attirée sur la proximité de magasins à poudre des bâtisses du Parlement et M. Campbell promet que ces magasins vont être éloignés sans délai et aussi vite que possible.

Le bill concernant les droits d'auteur, est alors lu pour la seconde fois, et il est ordonné qu'il soit soumis à la considération de la chambre formée en comité général, à la prochaine séance.

La Chambre se forme en comité général, l'hon. M. MacDonald au fauteuil, sur le bill concernant la monnaie de cuivre.

Sur motion de l'hon. M. Campbell, les clauses 23ème. et 24me. du bill furent retranchée, et l'acte est amendé de manière à ce qu'il ne soit permis à personne de frapper un sou, ou aucune monnaie sans l'autorisation directe du gouvernement.

L'Hon. M. Ferrier exprime l'espoir que le gouvernement va procéder de la même manière pour régulariser toute la monnaie.

Un grand nombre de bills relatifs à la procédure criminelle, furent rayés des ordres du jour; la Chambre s'étant formée en comité général, sur le bill concernant les marchés du commerce, ce bill est rapporté avec plusieurs amendements, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill imposant un droit d'accise sur les esprits et pétrole, est lu en comité général, M.

Dickson au fauteuil, et rapporté sans amendement.

Après un protêt de l'Hon. M. Wilmot alléguant que la lumière est d'une aussi grande utilité que le pain, et que beaucoup d'autres objets maintenant en franchise, auraient pu être taxés de préférence, le bill est lu pour la troisième fois et passé.

Le bill de milice est introduit et lu pour la première fois, la seconde lecture étant fixée à la prochaine séance.

Le bill relatif à la liste civile est alors pris en considération par la chambre en comité général, l'Hon. M. Malhiot au fauteuil, rapporté sans amendement, lû pour la troisième fois et passé.

Le bill concernant les fortifications, est lu pour la seconde fois.

L'Hon. M. Campbell fait quelques remarques favorables au projet. Il rappelle les dépenses considérables que l'Angleterre a faites pour notre défense, montrant qu'elles se sont élevées l'année dernière à la somme de £998,000 stg., sans y inclure les frais d'équipement, sans compter une foule d'autres dépenses annuelles s'élevant à plus d'un million et demi de louis sterling ou plus que ce que nous proposons de dépenser pour les fortifications.

Le bill est alors pris en considération par la chambre en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Et le Sénat s'ajourne.

SÉANCE DU SOIR.

La discussion continue à 8 hs sur le bill concernant la milice; il est lu pour la seconde fois et pris en considération en comité général; l'hon. M. McCrea au fauteuil. Sur la 10 clause l'Hon. M. Flint propose en amendement que le terme du service pour la milice volontaire et la milice recrutée soit de trois ans. Perdu sur division.

L'amendement de l'Hon. M. Flint pour rayer le mot *officier* de la clause pourvoyant à la paie des officiers et des hommes au taux de 50 centins par jour est déclaré hors d'ordre.

Avant que le comité se lève, l'Hon. M. Ferrier dit que le gouvernement prend une grande responsabilité, car les officiers des volontaires sont unanimes à affirmer que sa mesure annulera cette force. Le bill est lu pour la troisième fois et passé.

Plusieurs autres bills de moindre importance subissent une nouvelle lecture et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 18.—L'orateur prend le fauteuil à 11 heures A.M.

L'Hon. M. J. H. Cameron a présenté le premier rapport du comité spécial nommé pour examiner les accusations portées contre le Juge Lafontaine. Il constate qu'il a ordonné une copie des accusations qui devront lui être signifiées, et vû l'approche de la clôture, il recommande que des procédures subséquentes soient ajournées jusqu'à la prochaine assemblée du Parlement.

Quand le bill concernant la compagnie d'assurance du Canada sur les bestiaux a été soumis pour la troisième lecture, des objections furent soulevées sur le fait qu'il tombait dans la jurisdiction de la Législature locale d'Ontario, et il fut en conséquence retiré.

Le bill concernant la société des vignerons a été après quelque discussion renvoyé à la prochaine session.

En réponse à M. Benoit, l'hon. Tilley dit que ce n'est pas l'intention du gouvernement de faire remise aux sociétés d'agriculture des droits spécifiques imposés sur les bestiaux, le 29 avril dernier.

En réponse à M. Fortin, l'Hon. McDougall dit que c'est l'intention du gouvernement d'envoyer un officier du Département des travaux publics aux Isles de la Magdeleine cet été dans le but de faire une exploration du hâvre de ces Isles. Il ne peut pas dire si ce sera une exploration hydrographique; mais il n'a aucun doute que son rapport sera complet.

En réponse à M. Savary, Sir John A. dit que ce n'est pas l'intention du gouvernement de se servir du pouvoir qu'il a de nommer des juges de paix.

En réponse à M. Shanly, M. Rose dit que le Conseil privé n'a pas fait de rapport relatif aux réclamations non satisfaites de M. Ryland, déclarant en même temps qu'il ne reconnait pas la validité de ses réclamations déterminées par le ci-devant Juge en chef.

En retirant sa motion demandant un comité pour s'enquérir de l'administration de la justice par la Cour du Banc de la Reine, dans la Province de Québec, M. Chamberlin fait observer qu'il n'a pas assumé la responsabilité de cette motion inconsidérément, et qu'il n'a pas du tout l'intention de l'abandonner; c'est causer un tort grave à l'accusé que de laisser faire une accusation publique, qui s'attaque si fortement à son caractère, sans lui donner l'occasion d'un examen profond de la question; quand il a présenté sa première pétition il espérait la voir soumise à un comité sous peu, et faire progresser la question; maintenant il est trop tard, et bien que la pétition telle qu'amendée soit prête, il est décidé à ne la présenter qu'à la prochaine session.

En réponse à M. Fortin, Sir John A. dit qu'on n'entend pas soumettre aucune nouvelle mesure relative à l'inspection du poisson, etc.

M. Cameron demande qu'un état des sommes appliquées aux fins de l'immigration durant la présente année soit présenté à la chambre.

Cette motion soulève une discussion pendant laquelle MM. Pope, Chamberlin et quelques autres déprécient la faiblesse de l'appropriation, alléguant qu'on devrait enfin adopter une mesure efficace pour encourager l'immigration dans le pays.

M. Holton, en l'absence de M. Dorion, demande que l'allocation usuelle aux témoins soit payée à Joseph Auctil, Thos. Lebel, et Michel Lebel, témoins entendus par le comité d'élection de Kamouraska.

M. Langevin fait observer que ces trois témoins sont de ceux des plus violents agitateurs qui se soient mêlés à l'émeute de Kamouraska, et qu'en conséquence ils n'ont pas droit à l'allocation; que si on la leur accorde, d'autres pourront imiter leur exemple afin d'être amenés comme témoins à Ottawa, où toutes leurs dépenses seraient payées, en sus de deux piastres par jour pour leur temps.

M. Holton réplique qu'il pensait que le secrétaire d'Etat considérerait le merite de la question, sans s'ocuper de la question de parti; d'après le rapport du comité, celui qui a provoqué l'émeute est l'officier rapporteur; lui (M. Holton) n'était pas dans le comité pour défendre la cause des émeutiers, mais, est-ce juste que des hommes soient amenés ici comme témoins pour s'incriminer eux-mêmes, et qu'ils y restent six semaines à leurs propres frais?

M. Chamberlin blâme le ton sur lequel M. Holton prend la défense des émeutiers, et il réfère à la preuve; d'après les témoignages sur toute l'affaire, il soutient qu'il ne s'y trouve pas un seul mot, pour prouver que l'officier rapporteur ait agi en partisan, et que s'ils prouvent quelque chose, c'est bien que M. Chapais et ses amis ont été victimes d'une conspiration organisée dans une municipalité qui, dans une précédente élection, lui avait donné une majorité.

M. Dufresne parle dans le même sens, disant qu'il est absurde de leur demander de payer trois des principaux émeutiers, d'une des émeutes les plus désagréables qui ait encore eu lieu en Canada.

Après quelques autres remarques de M. Lawson, M. Casault dit que le comité n'a fait que suivre la règle qui s'observe dans les Cours de Justice, qui consiste à refuser de taxer des témoins qui s'inculpent par leur témoignage. Après quelque discussion, Sir John A. dit que les parties n'ont aucun droit à une compensation, et qu'il se croirait en conscience de s'éloigner de la décision du Comité.

Alors M. Holton retire sa motion.

Après la prise en considération de quelques autres items peu importants, la chambre se forme en comité général sur l'acte d'amendement au ch. 63 des Statuts Refondus du B.-C., relatif au mesurage et au déchargement du charbon. Ce bill est rapporté avec quelques amendements, et la Chambre s'ajourne jusqu'à 4 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

En réponse à l'Hon. M. Chauveau, Sir John A. dit que le Gouvernement n'a pas l'intention de venir en aide aux pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, de Gaspé, ou des côtes du Labrador, vû que ce devoir incombe aux Gouvernements Locaux.

En réponse à l'Hon. M. Chauveau, Sir John A. dit que ce n'est pas l'intention actuelle du Gouvernement de soumettre aucune mesure destinée à secourir la famille de Salaberry.

Sur motion de M. Brousseau, la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant le mesurage, etc., du charbon; le comité fait un rapport préliminaire.

Le bill concernant les Banques de la Nouvelle-Ecosse est retiré, pour attendre l'action du comité des Banques.

La discussion recommence sur la motion de M. Burton, pour que la correspondance relative aux faits et à la commission spéciale pour le procès des personnes emprisonnées sous prévention de complicité dans l'assassinat de feu l'Hon. T. D. McGee soit soumise.

Sir John A. répond qu'il n'y a pas de correspondance officielle, l'administration de la justice criminelle étant du ressort des Gouvernements Locaux.

M. S. MacDonald, Procureur-Général pour Ontario, refusant de donner aucune explication à ce sujet dans le Parlement Fédéral, la motion est retirée.

M. Masson (de Soulanges), fait motion, que l'acte tendant à amender la loi des brevets d'invention, subisse sa seconde lecture, ce qui est adopté.

Sir John A. déclare que le bill du Gouvernement a été retiré en conséquence de l'adoption d'un amendement dont il ne voulait point assumer la responsabilité.

Sir G. E. Cartier propose la troisième lecture du bill concernant les chemins de fer.

L'Hon. M. Holton propose de référer de nouveau le bill pour amendement afin de pourvoir à ce que toutes les compagnies de chemins de fer accordent des facilités égales à toutes compagnies d'express les réclamant.

Sir G. E. Cartier s'oppose à cet amendement parce qu'il affecterait les chartes d'incorporation actuellement en force tandis que cet acte n'avait d'autre but que de continuer les lois anciennes.

Les compagnies d'*express* ne peuvent obtenir de plus grands pouvoirs si elles le désirent que par voie de pétition régulière.

Après débats M. Holton dit que son amendement devait s'appliquer aux compagnies affectés par la 47e clause. Les débats continuèrent jusqu'à six heures.

SÉANCE DU SOIR.

Sur motion de Sir John A. l'acte sur les pêcheries subit sa troisième lecture avec une courte discussion et est passé.

M. Holton ayant déclaré que le ministre de la milice avait ajouté au bill sur les chemins de fer une clause ayant le même sens que son amendement, le bill fut lu une troisième fois. Avant son adoption finale A. S. McDonald propose un amendement obligeant la compagnie du chemin de fer à faire disparaitre les eaux stagnantes le long de la ligne. Perdu sur division.

M. Blake propose un autre amendement déclarant que dans tout procès avec une compagnie de chemin de fer aucune condition spéciale de cette compagnie ne sera obligatoire à moins que cette condition n'ait été reconnue bonne et raisonnable par le Juge devant lequel la cause est instruite.—Adopté. Le bill est passé

Sir G. E. Cartier présente un bill concernant la compagnie de chemins de fer et navigation du Nord-Ouest.

Le bill imposant des droits de douane et renfermant les dispositions du tarif est adopté en comité général.

Sur la question de son adoption par la Chambre, M. Jones (Halifax), propose en amendement que les quarts contenant de la melasse destinée à la consommation soient admis en franchise.

L'Hon. M. Rose déclare que le Gouvernement a décidé de ne faire aucun changement au tarif.

L'Hon. M. Holton recommande qu'après cette déclaration du ministère toute proposition d'amendement est inutile; il croit que le tarif en entier devra être revisé à la prochaine session.

L'amendement est perdu sur division.

M. Jones, d'Halifax, propose un autre amendement imposant sur toutes les qualités de sucre un droit de 25 par cent *ad valorem* ou un droit spécifique, en disant que le nouveau tarif est encore plus défectueux que l'ancien. Perdu sur division.

M. Young propose en amendement que les droits sur les thés verts soient réduits à 6 centins par livre. Perdu sur division: 44 contre 65.

M. Young propose de nouveau, au milieu des signes de vive impatience, que tous les articles en fer soumis à un droit de 20 par cent soient admis en franchise. Perdu sur division.

M. Oliver propose que les chevaux, bêtes à cornes, cochons et moutons importés par les sociétés d'agriculture dans un but d'amélioration soient exempts de droit. Perdu sur division de 51 contre 65.

M. Blake propose que les droits soient abolis sur le riz. Perdu par 34 contre 81.

M. Munro propose que le blé-d'inde reste soumis au même droit que par le passé. Perdu par 27 contre 93. Après quoi le bill est lu une 3e fois et passé.

La chambre se forme en comité général sur la résolution de l'Hon. M. Rose concernant les assurances, M. Gray au fauteuil.

En réponse à M. Holton et à M, McKenzie, M. Rose dit qu'il ne s'agit pas pas d'une mesure financière, mais qu'il veut augmenter les garanties offertes par les assurances de ce pays. Adopté sans amendement; rapport demain.

En proposant la deuxième lecture sur l'indépendance du Parlement, Sir John dit qu'il y est reconnu que les officiers de l'armée et de la marine, les membres des gouvernements locaux et les commissaires du chemin de fer intercolonial seront éligibles.

M Black s'oppose à cette disposition, prétendant que les membres des gouvernements locaux devraient être disqualifiés comme membre de la Chambre des Communes.

Après une réponse de Sir George, M. Savary parle également contre la présence des ministres dans le Parlement Fédéral.

L'Hon. M. Holton exprime le regret de voir qu'une mesure aussi importante ne fut présenté qu'à la fin de la session. Un acte assez court pourrait parer à tous les inconvénients d'ici à la prochaine session. Il ne suppose pas que le chef du Gouvernement ait l'intention de remplir la Chambre d'employés publics.

Sir John dit que cet acte n'était que temporaire et avait pour but d'empêcher les officiers du gouvernemet, autre que ceux spécialement membres de siéger en Parlement. Seconde lecture adoptée.

Sur motion de Sir John, l'acte concernant la loi criminelle est rayé par suite des résolutions du Sénat.

Le bill concernant la procédure criminelle, les assemblées tumultueuses près des travaux publics et l'assermentation des témoins devant l'une ou l'autre chambre sont lus pour la seconde fois et adoptées en comité général.

L'Hon. M. McDougall propose de retirer le bill sur le droit d'auteur.—Accordé.

L'acte concernant les phares, bouées et balises; l'acte concernant les marins malades infirmes et l'acte concernant la pêche par les bâtiments étrangers subissent leur troisième lecture.

Les actes sur l'économie intérieur de la Chambre et pour le paiement des droits sur le tabac subissent leur seconde lecture.

Sir John propose la seconde lecture de l'acte concernant la faillite.

L'Hon. M. Holton dit qu'on ne devrait pas proposer l'adoption d'une pareille mesure à la fin de la session, et fit remarquer que bill n'était pas en français.

L'acte concernant les mains malades et la police fluviale est lu pour la seconde fois sur division après protestation de M. Blake.

Le bill sur le chemin de fer du Nord est lu une seconde fois, adopté en comité, lu une troisième fois et passé, malgré l'opposition de M. Blake qui déclare ces procédés inconstitutionnels.

L'acte concernant la quarantaine est lu une seconde fois et adopté en comité.

L'acte concernant certaines pénalités est lu une seconde et troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne à 2.30 hs.

Dépêches Générales.

New-York, 18.—Une correspondance de la Havane du *Herald* donne des nouvelles importantes de Haïti.

Le Président Salnave s'est échappé du Port d'Haïti et a gagné Port au Prince; aidé du Gén. Delorme, qui agit comme secrétaire du département de la guerre et de la marine, il a fait arrêter plusieurs citoyens, et en a fait fusiller quelques-uns.

Les vols et les meurtres sont fréquents à Haïti. Dernièrement les magasins de six américains ont été pillés par les troupes. Salnave a menacé de s'emparer de la capitale et de la réduire en cendre; il a aussi fait des menaces violentes aux consuls étrangers.

L'on a déchargé des armes à feu sur un grand nombre d'américains, dans leurs fenêtres; ils ont cherché refuge au consulat américain.

Le consul américain a eu une entrevue avec Salnave et Delorme; ils lui demandèrent son appui, mais furent reçus avec défiance et menaces. L'ambassadeur américain a envoyé une dépêche à la Havane, demandant assistance aux vaisseaux américains; il en a aussi envoyé une dépêche à la Jamaïque, demandant secours aux vaisseaux de guerre anglais. Aux dernières nouvelles une canonnière anglaise était allée à son secours de la Jamaïque à Port au Prince.

Les derniers avis de Port-au-Prince disent que tout le pays a pris les armes contre le Président Salnave. La révolution réussit dans le Nord. Tout le Sud a maintenant les armes à la main contre le Gouvernement.

On a reçu des nouvelles de Venezula jusqu'en date du 22 Avril. La trève avec les rebelles était expirée depuis le 20, le résultat en était inconnu, seulement des propriétés privées avaient été saisies de toutes parts, et déposées à la Douane, pour payer les dettes du Gouvernement.

Washington, 18.—Toutes les histoires racontées à propos du Juge-en-Chef Chase, au sujet de la Presidence, commencent à laisser entrevoir un but réel. Il a déjà permis à ses amis, tandis qu'il n'est pas encore candidat, de se servir de son nom, promettant de se laisser porter candidat s'il est appuyé par les conservateurs.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres, 16.—Les dernières nouvelles reçues de Rio Janeiro, sont en date du 24 avril.

Quelques changements ont eu lieu dans le cabinet brésilien.

Les dernières nouvelles du siége de la guerre au Paraguay, sont que la forteresse de Humaita a été bombardée par les batteries des alliés et qu'on s'attend à un assaut de la part de l'armée sous les ordres du Marquis de Caïras. Les batteries brésiliennes ont coulé bas deux canonnières du Paraguay.

Berlin, 16.—La diète du Zolverein a passé une loi, lors de sa dernière session, imposant sur le tabac une taxe de six thalers, par acre en culture, et un droit d'accise de six thalers par cent livres de la production du pays.

Londres, 18, 1 h. p. m.—Consolidés 93¾ à 94; Erié 45¾—5-20, 71¼; Ill. Central 93¾.

Liverpool, 18, 1.20 p. m.—Coton sans changement; blé-d'inde, plus ferme; Blé rouge de l'ouest 13s 11d; lard tranquille; saindoux, lourd.

Les steamers *Union Cordora* et *Siberia*, de New-York, sont arrivés.

Londres, 18—L'annonce que le président Johnson était acquitté sur le 11ème article de l'*Impeachment*, a produit beaucoup de sensation ici.

Dépêches de Nuit.

New-York 18.—Les dernières nouvelles du Mexique annonçent que l'anniversaire de la victoire remportée sur les Français a été célébrée le 5 courant avec une grande pompe.

La propriété de Miramon a été confisquée.

Le *vomitto* sévit avec rage à Vera Cruz; même sur les vieux habitants de la ville.

Washington 18.—Ceux qui conduisent l'*impeachment* se sont assemblés aujourd'hui pour se préparer à prendre les témoignages relatifs au moyen dont quelques uns se sont servis pour influencer le vote du Sénat sur la question de l'*Impeachmant*.

New-York, 18.—Le vapeur *Britania*, de Glasgow est arrivée.

Une dépêche spécial de Chicago au *World* dit que la Nouvelle Angleterre s'unira pour choisir Homlen comme vice-président.

Rochester, 18—La goëlette *Sarah Bond*, chargée de bois s'est échouée à un mille à l'ouest de la Rivière Genessee; elle est à moitié submergée et l'équipage l'a laissée. Les goëlettes *John Wesley* et *Défiance* ont coulé bas dans le port.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres, 18.—Il s'est produit une profonde sensation dans la ville à la nouvelle que le Président Johnson n'était pas trouvé coupable sur le 11ème article de la mise en accusation.

Le *Times* dit que le 11ème article était beaucoup trop vague pour donner lieu à une accusation substantielle; mais le vote auquel il a donné lieu prouve que la cause a été jugée au mérite seulement, abstraction faite des parties.

Le *Morning Telegraph* dit que le décorum et la dignité ont presidé à tout le procès, et que le dernier vote sur la onzième clause, est un heureux résultat; même les plus extra radicaux seront obligés de l'admettre tôt ou tard; le *Standard* dit que le complot des radicaux a été annullé et que le pays est par là sauvé de la honte de déposer son Premier Magistrat, parce qu'il a refusé d'obéir à un acte illégal du congrès.

Londres, 18 au soir.—Consolidés au comptant de 94⅜ à ½; à échéance de 93⅞ à ¼; Ill. C. à 94⅞; Erie à 45¼; 5-20 de 71⅛ à ¼.

Liverpool, 18 au soir.—Coton tranquille et sans changement; blé-d'inde, lourd; pois, en baisse à 46s 6d.

Queenstown, 18.—Le *City of Cork*, de New-York, est arrivé.

NAISSANCE.

Au Côteau Station, le 13 du courant, la Dame de Rodger Duckett, Ecr, marchand, une fille.

AVIS.

Concert et Panorama

DIMANCHE SOIR, le 24 Mai courant, sera donné sous les auspices des meilleurs artistes de Montréal, dans la vaste salle de la nouvelle bâtisse en pierre de P. A. FAUTEUX, Ecr, érigée au coin des rues Marie-Anne et St. Laurent, dans le village St. Jean-Baptiste, un GRAND CONCERT au bénéfice des pauvres de la paroisse de l'Enfant-Jésus. Il y aura aussi, le même soir, exhibition du même Panorama qui a été exhibé au Collège des Jésuites. Tous les cœurs charitables sont priés d'y apporter leur concours. Admission, 25 centins.

P. A. FAUTEUX, Président.

19 mai—212 g

SALLE des ARTISANS.

(MECHANIC'S HALL.)

Grands Concerts DE OLE BULL.

M. OLE BULL, le grand violoniste, a l'honneur d'annoncer qu'il donnera

DEUX GRANDS CONCERTS

LUNDI SOIR, LE 18 MAI,

ET

MARDI, LE 19 MAI,

Assisté des éminents artistes suivants:

MISS JENNY LANDSMAN, la Prima Donna favorite.
M. GUSTAVUS F. HALL, le célèbre Baryton.
M. EGBERT LANSING, l'éminent Pianiste.

Admission $1.00

On peut se réserver des siéges choisis sans *frais extra*, au magasin de musique de M. Boucher, 130 Grande rue St. Jacques.

Portes ouvertes à 7 heures; le concert commencera à 8 heures.

T. R. TURNBULL, Directeur.
W. B. SMITH, Agent.

18 mai 211

On Demande

Une SERVANTE; elle devra être bien recommandée; aussi, une JEUNE FILLE pour prendre soin de deux enfants et faire le service de la table.

S'adresser au No. 49, Rue Metcalf.

19 mai. 212—t p

Pension Privée,

RUE STE. ELIZABETH, No 1,
Près du Champ de Mars.

Les Pensionnaires auront tout le comfort désirable à un prix modéré.

19 mai. 212—h k

375 ETABLI EN 375
1854.

J. GARDNER,

Droguiste et Chimiste,

375 RUE NOTRE-DAME, vient de recevoir par steamers de Londres et Liverpool, de nouveaux approvisionnements de DROGUES, MÉDECINES CHIMIQUES PATENTÉES, TROUSSES, INSTRUMENTS de CIRURGIE, MENTHE ANGLAISE et autres Lozanges; BROSSES à cheveux, à dents, à ongles et à habits, &c, &c.

19 mai. 212—a D c k

HUILE D'OLIVE en caques
CREME DE TARTRE en quarts
HUILE DE CITRON, Huile de Lavender
GINGEMBRE DE LA JAMAIQUE, Acide Tartrique
CAMPHE, SANGSUES FRAICHES
MIL D'OISEAUX. &c, &c.

A vendre par J. GARDNER, Chimiste, 375, Rue Notre-Dame.

19 mai.

Huile de Charbon—50 quarts "Forest City"

Fluide à Eclairer.

A vendre par caque ou en gallon.

JOHN GARDNER, 375, Rue Notre-Dame.

19 mai.

1868.

Buvez le Breuvage le plus Sanitaire,

EAU PLANTAGENET.

☞ *On s'assurera la santé et la régularité de tout le système en buvant cette célèbre Eau Minérale.* ☜

A vendre aux Dépôts suivants, dans la cité:

J. B. Buss, 17, Place d'Armes.
Dr. Picault & Fils, 74, Rue Notre-Dame.
R. S Latham, coin des Rues Bleury et Craig.
H. Willison, 4, Carré Phillip.
D. J. McDonald, 73, Rue Wellington.
Alex. Rough, 148, Rue de la Montagne.
W. D. McLaren, coin de la Grande Rue St. Laurent et Ste. Catherine.

ET

EN GROS ET EN DETAIL

PAR

R. W. BOYD,

Agent Général pour le Canada,

No. 13½, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

19 mai. 212—s k

Garçon Demandé.

On demande un JEUNE GARÇON de 9 à 12 ans pour demeurer à l'année dans une famille privée. S'adresser à ce Bureau.

19 mai. 212—D t

Avis Public.

Toutes personnes endettées envers la succession de feu MESSIRE AMBROISE GROULX, en son vivant Prêtre et Curé de St. Jerôme, ainsi que toutes celles qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession sont priées de payer ou filer leurs réclamations dûment attestées, sous le plus court délai possible au Révérend Messire Pierre Poulin, Prêtre et Curé de Ste. Philomène, Comté de Châteauguay, Exécuteur Testamentaire et Légataire Universel du dit Messire Groulx, ou au Notaire soussigné à St. Jérôme.

J. B. L. VILLEMURE, N.P.

St. Jérôme, 18 Mai 1868—212 j

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.—Le navire ANGLESIA, Capt. McMILLAN, de Liverpool, est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN, Agents.

212—t

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.—Le navire CHIPPEWA, Capt. GIOSART, de Glasgow, est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN, Agents.

212—t

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.—Le navire ARDMILLAN, Capt. TULLOCK, de London, est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN, Agents.

212—t

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE **Montréal et Québec.**

A partir de MERCREDI, le 29 courant, les steamers *QUÉBEC* et *MONTRÉAL* laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques Cartier, pour QUÉBEC, comme suit, savoir:

Steamer *Québec*, Capt. J. B. LABELLE, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à SIX heures P. M.

Steamer *Montréal*, Capt. ROBERT NELSON, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à SIX heures P. M.

PRIX DU PASSAGE:

PREMIERE CLASSE, Souper et Chambre inclus, $3.00
SECONDE CLASSE 1.00

Les billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 28 avril 1868.

Dissolution de Société.

La société ci-devant existant entre les soussignés, sous le nom et raison sociale de PARKYN & BRODIE, comme meuniers, marchands de farine et commerçants, a été aujourd'hui DISSOUTE de consentement mutuel.

Toutes les dettes dues à la société, seront payées à WILLIAM BRODIE, qui seul est autorisé à les collecter, et toutes dettes dues par la société seront payées par lui.

JAMES PARKYN, WILLIAM BRODIE.

Montréal, 18 mai 1868 d—212

SALON A VENDRE.

Le superbe salon, situé à la côte St. Lambert, entre les rues Fortification et Craig, tenu actuellement par M. DENONVILLE. La possession en sera donnée immédiatement et comprend tout l'assortiment complet du salon et le bail de la maison qui comprend tout le ménage de chambres de restaurant. Le propriétaire donnera aussi sa licence. Ce salon est en vente pour cause de départ.

18 mai. 211—s p

VENTE PAR ENCAN

PAR DEVANY & CIE,

Vente considérable de Meubles de Jacques et Hay.

Les soussignés ont reçu instruction de ces célèbres manufacturiers de Toronto, de vendre à leurs salles, No. 139, Grande Rue St Jacques, MERCREDI SOIR, 20 courant, à SEPT heures, ce qui leur reste en main de la dernière consignation, comprenant de splendides ameublements de salon et de chambre à coucher, buffets, garde-robes, bibliothèques, tables de centre et tables à dîner, étagères, sofas, siéges et chaises en jonc et en crin, &c, &c. Le tout doit être vendu sans faute, afin de laisser de la place pour de nouvelles consignations attendues sous peu.

Vente à SEPT heures.

DEVANY & CIE, Encanteurs.

212

A ceux qui veulent prendre Menage et autres.

VENTES PRIVÉES.

Comme les soussignés reçoivent constamment de nouvelles consignations de meubles du meilleur noyer noir, des plus célèbres manufactures "d'Ontario," et vû qu'ils ont en main un montant considérable de meubles de ménage et effets de toutes sortes, ils prennent la liberté d'informer le public qu'à partir du 15 avril courant, ils seront prêts à vendre, par VENTES PRIVÉES, au MÊME PRIX QU'A L'ENCAN; ils espèrent que les intéressés qui ont l'intention de meubler leur maison, iront voir leurs salles d'encan, avant d'acheter ailleurs.

DEVANY & CIE, Encanteurs.

185

AVIS.

Quiconque est endetté envers la succession de feu LAWRENCE DEVANY, en son vivant de la cité de Montréal, sont priés de faire immédiatement leurs paiements à Madame Veuve LAWRENCE DEVANY, à son magasin, No. 139, Grande Rue St. Jacques; et ceux envers qui la succession est endettée sont priés d'expédier leurs comptes, dûment attestés, pour en être payés, à MM WRIGHT et BROGAN, Notaires Publics, No. 58, Rue St. François-Xavier, sans délai.

ANN HART DEVANY, Tutrice.

12 mars—156

LES SOUSSIGNÉS sont entrés aujourd'hui en société, comme ENCANTEURS ET MARCHANDS A COMMISSION, sous les nom, raison et société de DEVANY & CIE.

ANN HART DEVANY,
JOHN HART.

Montréal. 28 Mars 1868—173

Livres Nouveaux.

Méditations sur les Mystères de notre sainte Foi, avec la pratique de l'oraison mentale, composées en Espagnol par le vénérable Père Louis Dupont, traduites et augmentées de plusieurs tables par un Père de la même compagnie, 4 volumes in-8o $8.00

Les vertus chrétiennes en actions, ou traité tout en histoires des vertus chrétiennes et des défauts à éviter ou à combattre, 1 volume in-8o 0.50

Les raisons de croire et les prétextes de ne pas croire—Etude sur les fondements de la religion révélée et sur les arguments de l'incrédulité contemporaine, 1 vol. in-8o. 1.00

Les hommes forts par le travail, la persévérance et la sobriété, 1 volume in-8o 0.50

La statue de Voltaire, qui la paiera?—Songe d'une nuit d'été dédié à M. Sainte-Beuve, in-8o 0.30

Le guide de la vie chrétienne dans le monde—Nouvelles et pieuses pensées résumant chaque chapitre de l'Imitation de Jésus-Christ, précédées des plus belles et des plus utiles prières de l'Eglise, 1 vol. in-18, demi reliure chagrin et toile, tranche dorée 1.25

Les maximes de St. Ignace et les sentiments de St. François-Xavier, 1 vol. in-32 .... 0.25

Les pasteurs protestants peints par eux-mêmes et par leurs coréligionnaires, 1 volume in-18 .... 0.15

Le guide consolateur des malades, ou résumé de la doctrine chrétienne et motifs de consolation pour les malades, 1 volume in-18, demi-reliure chagrin et toile 0.75

Fabiola—Drame en 3 actes, pour Demoiselles, tiré de l'ouvrage du même titre du Cadinal Wiseman 0.25

Les Psaumes du Dimanche—Instructions sur les Vèpres, par l'abbé Pichenot, 1 volume in-12 .... 0.90

Gustave, le volontaire du Pape—Episode de l'histoire contemporaine, 2 vols. in-12. 1.25

Les Idoles du Jour, par Esprit Privat, 1 volume in-12 .... 0.75

Les tuteurs d'Odette ou la famille et le monde, par Etienne Marcel, 1 vol. in-12 .... 0.63

Bourdaloue, disposé en sujets de lecture et de méditation, par l'abbé Herbet, 2 volumes in-12 .... 1.25

Etudes historiques pour la défense de l'Eglise, par Léon Gauthier, 1 vol. in-12 .... 0.50

Le Robinson des Neiges, par Madame Marie de Bray, 1 volume in-12 .... 0.50

Les trois vœux, par Etienne Mercel, 1 volume in-12 .... 0.50

Instructions choisies des grands prédicateurs sur les Epitres et les Evangiles des Dimanches et des Fêtes: Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fléchier, etc, etc, 4 volumes in-12 reliés 4.50

Œuvres du P. Judde, 5 vols. in-12 reliés... 3.25

La dévotion à Marie en exemples, ou excellence des prières et des pratiques en l'honneur de la Très-Sainte Vierge démontrée par un grand nombre d'exemples, de traits et de miracles authentiques. Ouvrage utile aux catéchistes, aux prédicateurs et aux directeurs des Congrégations de la Très-Sainte Vierge, par le R. P. Huguet, 2 volumes in-12 .... 1.60

Etudes sur le symbolisme de la nature, par Mgr. de la Bouillerie, Evêque de Carcassonne, 2 volumes in-8 .... 3.00

Fêtes de la Vierge Marie, Mère de Jésus, tableau historique, littéraire et religieux, par l'abbé E. Georges, 1 volume in-12 ... 0.38

Dix-huit ans chez les Sauvages, voyages et missions de Mgr. Henry Faraud, Evêque d'Anemour, dans l'extrême Nord de l'Amérique Britannique, d'après les documents de Mgr. d'Anemour, avec la biographie et le portrait de Mgr. Faraud, 1 volume in 8 .... 1.50

En vente à la librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS, 237 et 239, rue St. Paul.

16 Mai—212

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rapport spécial ou supplémentaire de cotisation pour l'ELARGISSEMENT DE LA QUATRIEME SECTION DE LA RUE NOTRE-DAME est complété et qu'il est maintenant déposé au Bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement d'aucune partie de la dite cotisation sont par le présent requises d'en payer le montant, à son dit Bureau, dans les VINGT JOURS de la date de la dernière insertion de cet avis, sans avis ultérieur.

JAMES F. D. BLACK, Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 18 mai 1868. 212

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Pays* les 19, 23, 26 et 28 Mai courant.)

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Cet apres-midi.

VENTE DE CHEVAUX, VOITURES, HARNAIS, ATTELAGES, &c. — MARDI après-midi prochain, le 19 MAI courant, le soussigné vendra sur le Champ-de-Mars, plusieurs bons Chevaux, Voitures, etc., la propriété du Major-Général Russell, C.B., et du Capt. Malan, A.D.C., savoir: Un Splendide Carosse, avec couverture en maroquin et fermant; Une Paire de Chevaux bruns, de 16 mains, pour harnais simple ou double, faciles à mener, et propres à être montés, tous deux chevaux de batailles, et paisibles avec les troupes; Une Jument brune, tranquille sous la selle, ou sur la voiture, et bonne pour le combat; Un Set de Harnais Galvanisé, par McLaren, pour une voiture à un seul cheval ou un attelage tandem; un Set de Harnais en cuir jaune montés en cuivre par McLaren: Selles presque neuves, par Whippey et Cuff, de Londres; Brides, Caparaçons, etc.

Aussi pour le compte de deux Messieurs partant pour l'Europe:

1 Jument splendide pleine du "Thunder."
1 Cheval importé "Pékin," dressé pour la chasse; peut être monté par une dame, et mené au Harnais simple ou double.
1 beau Set de Harnais, montés en cuivre, simple ou double, par "Morris" de Montréal.
1 Selle pour Dame, pour la chasse, par "Deane" de Chester.
1 Bride pour Dame, et Selle de Chasse, faites à Londres, Brides doubles et simples, Sleigh comfortable, Caparaçons, etc
Une paire de Chevaux Alezans, l'un propre aux combats, l'autre pouvant être mené par une Dame.
1 Set de Harnais Double, Galvanisé;
2 Sets do Simples presque neufs;
Selles et Brides, pour Dames;
Selles et Brides d'Equitation;
1 Phæton couvert, s'ouvrant et se fermant;
Un Buggy léger à 2 Siéges, en fort bon ordre;
1 Jument Alezan Saure, facile à mener;
1 Bon Poney
1 Rockaway Américain qui a coûté $500 à Boston, en bon ordre
1 Phæton, dans le style anglais avec siéges en arrière, pour un et deux, avec traits et timons.
1 Set de Harnais simple, en chêne, en bon ordre.

Vente à DEUX heures.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

210

Lors de la vente de CHEVAUX ET VOITURES sur le Champ-de-Mars, MARDI après-midi prochain, le 19 du courant, à DEUX heures, M. Arnton vendra aussi, pour le compte de M. E. DAVID, Ecr, (en partance pour l'Angleterre):

Le Cheval pur sang "STARLIGHT" âgé de 6 ans, est de couleur Brun Chatain tacheté de Noir, *garanti sain*;
2 Splendides Poulains, de 3 à 4 ans, provenant de "WAGRAM,"
DRAG avec Traits et Timons, par "BREWSTER," de New York (le plus ancien et le meilleur manufacturier de cette ville) ayant couté neuf £111, *en parfait ordre*;
5 à 6 Selles de Courses, Selles de Dames, toutes neuves par "Morris" Doubles Harnais pouvant servir pour l'attelage uni, ou le tandem; Brides en grande variété comprenant des "Hanovre," "Lord George Benticks," et Brides à double bridon.

On attire spécialement l'attention des amateurs de sport, sur cette vente.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

210

VENTE D'UNE TRES BELLE COLLECTION DE BEAUX MEUBLES DE MÉNAGE (presque neuf) DE RICHES RIDEAUX, le tout provenant de l'établissement de Hilton & Cie.

Le soussigné a reçu instruction de Sir THOS. DICK-LAUDER de vendre à ses Salles d'Encan, No 291 Rue Notre-Dame (au-dessus de chez McIver & Cie), MERCREDI MATIN prochain, le 20 MAI courant, Canapé comfortables, Sofas, Chaises bourrées, et Chaises de Salles à Diner, en damas vert et or; 3 paires de Rideaux bien assortis; trois Splendides Rideaux en reps cramoisi, et rouleaux en cuivre; trois pairs de Rideaux de Croisées, avec riche garniture, soutenus par des anneaux passés dans de longs tubes de cuivre; Gazeliers de prix à quatre becs, en Bronze, avec les Globes; Grand Tapis de Bruxelles (de la meilleure qualité) cramoisi sur fonds vert; Splendide Garde-Robe en noyer; Commode, Lavemains, et Bois de lits; Miroirs de Toilette, Tables de Fantaisie, Statuettes et Crochets; Table de Centre en noyer, Table à Thé et Bibliothèque; excellente Table à Ecrire en acajou, avec tiroirs, &c.; Grande et Splendide Boite Musicale jouant huit opéras, de Savage & Lyman et estimée à $100; deux Chevalets à Dessiner; une pair de bonne Lampes et Stands; Lits en Fer, Literie, etc. Une grande quantité du meilleur prélard Anglais, Toile Cirée pour couvrir les tables; une pair de Grands Chandeliers galvanisés, pour Tables, très supérieurs; aussi un Poële de Cuisine, Verrerie et Porcelaine; un Set de Double Harnais, un Harnais Simple, une Robe de Buffle, et autres articles.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

208

VENTE INTÉRESSANTE D'UN BEAU STOCK.—Une vente considérable de CHEVAUX PUR SANG, juments de race et pleines, aura lieu à la FERME DE Mr. SHEDDEN, AU CHEMIN D'EN BAS DE LACHINE, VENDREDI, LE 22 COURANT. Des détails plus amples seront publiés la veille de la vente.

Vente à DEUX heures.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

306

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de

ISIDORE PAQUIN, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU, Syndic officiel.

No. 18, rue St. Sacrement.
Montréal, 18 mai 1868.—212 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

JOSEPH GUILLAUME TRANCHEMONTAGNE, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, LUNDI, le HUITIEME jour de MAI prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel.

Montréal, 18 mai 1868—212 ds

NOUVEAU MAGASIN DE MORISON, OUVERT LUNDI.

ON DEMANDE 10 COMMIS EXPERIMENTES
15 JEUNES FILLES
6 APPRENTIS.

S'adresser Samedi, à la Nouvelle Bâtisse, vis-à-vis chez Savage & Lyman, Bell et Dangerfield

J. M. & Cie

18 mai 211

AVIS.—LE NOUVEAU MAGASIN DE MORISON,

Nos. 274 et 276 RUE NOTRE-DAME,

Entre chez MM. H. & H. Merrill et Joseph Beaudry, sera ouvert et prêt aux affaires Lundi matin à neuf heures.

18 mai 211

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. G. SHIPWAY.

AVIS.

J'annonce à mes nombreux amis, aux hommes d'affaires et au public en général, que j'ai aujourd'hui admis mon Fils ainé en société dans mes affaires.

Il a fait son apprentissage dans deux des premières maisons de commerce de la ville, et il consacrera désormais tout son temps et son énergie principalement au courtage. Mon intention est de donner comme par le passé, tous mes soins aux affaires d'encan.

Tout en remerciant cordialement mes nombreuses pratiques, et mes amis, de la préférence qu'ils m'ont accordée, je les prie respectueusement de me continuer leur pratique et de m'encourager autant que ci-devant avec ma nouvelle société.

J. G. SHIPWAY & FILS,
J. G. SHIPWAY, Encanteur.

Montréal, 1er Mai 1868. 212

N B.—Mon BUREAU et mes SALLES D'ENCAN SONT TRANSPORTÉES du No. 9, Rue St. Jean, au No. 18, RUE ST. SACREMENT, vis-à-vis la Bourse.

VENTE ANNUELLE

De cargaisons de

Marseilles et de Bordeaux

VINS, LIQUEURS, &C.

JEUDI, 4 JUIN

Aux Magasins de

VICTOR HUDON, ECR.

Seront offertes à l'enchère, les cargaisons de la

BARQUE "St. LOUIS,"

DE MARSEILLES,

—ET DU—

BRICK "DAGMAR,"

DE BORDEAUX.

—AVEC—

UN ASSORTIMENT GENERAL

D'Epiceries Anglaises et Françaises.

Les détails dans une prochaine annonce.

Vente à NEUF heures.

J. G. SHIPWAY, Encanteur.

207

PAR A. BOOKER.

A. BOOKER a loué les SALLES D'ENCAN tout à fait centrales, spacieuses, et bien éclairées de la NOUVELLE BATISSE DE GIBB, No. 361 rue Notre-Dame (situées au dessous de celles qu'il occupe actuellement) admirablement adaptées par des VENTES à l'ENCAN de Biens Fonds, Marchandises, Fonds de Commerce, œuvres d'Art, Objets Artistiques, Fournitures, Fournitures de Maisons, Ventes d'Assurances, &c.

Il donnera une attention spéciale aux ventes privées et à celles de FOURNITURES de MAISONS.

Les COMPTES de VENTES et les procédés, seront promptement expédiés.

Il sollicite respectueusement la continuation de la confiance et la faveur de ses vieux amis et du public en général.

Montréal, 12 mars 1868—157

M. BOOKER prend la liberté de rappeler à ceux qui auraient l'intention de disposer de leur mobilier par encan à leur résidence privée, que les ventes à l'encan du printemps sont toujours de beaucoup les plus avantageuses.

De plus il prie ses amis de le favoriser de leurs commandes le plus tôt possible afin de n'être pas exposés à voir une autre date substituée à celle qu'ils auraient choisie.

Sa longue expérience l'autorise à pouvoir offrir ses services avec confiance.

Bureau et salles d'encan: 361, Rue Notre-Dame, Montréal. 160

HOTEL CANADA

AUX

Sources Caledonia,

Près L'Orignal, sur l'Outaouais, comté de Prescott, Ont.

CET ÉLÉGANT ET SPLENDIDE HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE, où se trouvent réunies toutes les améliorations modernes du meilleur goût, et qui peut recevoir convenablement au-delà de 200 personnes à la fois, sera ouvert pour la réception des visiteurs le premier Juin prochain.

Les bains chauds et froids sont nombreux, bien disposés, *et sont constamment fournis d'Eaux Minérales des Sources, au moyen de Pompes à Engin fort coûteuses.*

Les sources d'eau saline, blanche sulphurée et gazeuses, sont à environ 20 verges de l'Hôtel.

Les prix sont uniformément modérés.

A. M. F. GIANELLI, Propriétaire.

192—mk

CORPORATION DE MONTREAL

IN RE

Expropriation pour l'élargissement de la Rue St. Bonaventure, dans le Quartier St. Antoine.

Avis. — Aux Intéressés.

Les Commissaires soussignés donnent par le présent avis que VENDREDI prochain, le 22 MAI courant, à DEUX heures P. M, ils feront la visite des terrains requis pour l'élargissement de la rue St. Bonaventure, dont la description a déjà été publiée dans les journaux.

T. S. BROWN,
BENJ. COMTE,
D. BROWN.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, 16 mai 1868. 211 ti

SALAMANDRES

Perfectionnées et Patentées de KERSHAW.

On les garantit à l'épreuve d'un feu, de vingt quatre heures de durée, à un degré de 1000° Fahr., sans que les papiers ni les livres soient endommagés, épreuve qui détruirait toutes les salamandres inventées jusqu'à ce jour.

NOUVELLES

SALAMANDRES A L'EPREUVE DES VOLEURS,

SALAMANDRES

Pouvant résister à la fois et au feu et à l'habileté des Voleurs,

AVEC SERRURES INTÉRIEURES et CLEFS DE SURETÉ,

Variant de 17,000 à 100,000 patrons différents.

PORTES DE VOUTES INTÉRIEURES

A L'ÉPREUVE DES VOLEURS

Portes de Prison

Avec LOQUETS et CADENAS PATENTES

Portes de Maisons et d'Edifices Publics,

&c, &c, &c

On a en mains un bon nombre de SALAMANDRES de SECONDE MAIN à échanger, faites dans différents établissements.

Kershaw & Edwards,

MONTREAL

139 et et 141, Rue St. François-Xavier

26 février—143 tm c k

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

DE LA

Cité de Montréal.

DIRECTEURS:

Benjamin Comte, Ecr.

Hubert Paré, Ecr.,	F. X. St.-Charles, Ecr,
André Lapierre, Ecr.,	J. L. Beaudry, Ecr.,
Alexis Dubord, Ecr.,	Narcisse Valois, Ecr.,
R. A. R. Hubert, Ecr.,	Jean-Bte. Homier, Ecr.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des canadiens qui s'assurent entr'eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrét.-Trésorier.

Montréal, 18 octobre.—36 c D

Compagnie d'Assurance Mutuelle

ORIENT.

New-York, 29 Janvier 1868.

ETAT des Affaires de cette Compagnie, le 30 Décembre 1867, publié conformément aux dispositions de sa Charte:

Premiums non dus le 31 décembre 1866	$ 187,766.43	
Premiums reçus durant l'année finissant le 31 décembre 1866	1,105,845.13	
Total des Premiums	$1,292,611.56	
Premiums dus durant l'année	$ 980,551.63	
Pertes et dépenses	$ 438,374 50	
Ré-Assurances et Premiums renouvelés	$ 240,069.78	

Actifs, 31 Décembre 1867.

En caisse dans les Banques	$147,679.56	
Bons des Etats-Unis	314,400.00	
Bons d'Etats et de Corporations, et Prêts à demande	194,444.13	
		$656,523.69
Billets de Souscription dont $169,327.19 ne sont pas encore négociés	$418,782.58	
Billets acceptables, Premiums non collectés et intérêts accrus	365,766.55	
Objets sauvés et Comptes non réglés	21,698.14	
		$806,247.27
Montant total des actifs		$1,462,770.96

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer six par cent d'intérêt sur les Reconnaissances courantes, aux possesseurs d'icelles ou à leurs représentants légaux, le ou après le 1er Mars prochain.

Après avoir fait une allouance pour les pertes probables dans le cas de vaisseaux en retard, et réclamations non liquidées, ils ont aussi déclaré un Dividende, libre de Taxe du Gouvernement, de quinze pour cent, sur le montant net des Premiums échus de l'année finissant le 31 décembre 1867, pour lequel des Reconnaissances seront émises le ou après le 1er Mars prochain, aux négociants qui y auront droit.

Par ordre du Bureau,
CHARLES IRVING,
Secrétaire.

DIRECTEURS:

Joseph Gaillard, jr.	Léopold Bierwirth
George Mosle	Simon de Visser
Edward F. Davison	John S. Williams
A. LeMoyne, jr.	Alex. M. Lawrence
E. H. R. Lyman	Fred. G. Foster
Henry R. Kunhardt	George Christ
John Anchincloss	Richard P. Rundle
Lawrence Wells	John A. Ralli
Francis Cottenet	James Brown
Charles Luling	N. D. Carlile
Alex. Hamilton, jr.	William Schall
George F. Thomas	Léopold Huffer
Cal L. Recknagel	Wm. S. Wilson
W. F. Cary, jr.	F. Cousinery
Cornelius K. Sutton	Gustave Schwab
Edward Haight	John F. Schepeler

EUGENE DUTILH, Président.
ALFRED OGDEN, Vice-Président
CHARLES IRVING, Secrétaire.

AVIS.

Cette compagnie a fait des arrangements pour émettre, quand elle en sera requise, des Polices et reconnaissances, payables à Londres et Liverpool, aux Bureaux de MM. Drake, Kleinwort & Cohen.

Le soussigné continue à recevoir des APPLICATIONS pour POLICES OUVERTES et SPECIALES, et pour effectuer des Assurances sur Vaisseaux, Cargaisons et Frets, avec la compagnie si bien connue ci-haut mentionnée, payable en or ou en valeur canadienne.

HENRY McKAY,
No 1, La Bourse.

Montréal, 4 février 1868—134 k tm c

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de
GERMAIN LEPAGE,
Failli,
et
THOMAS S. BROWN,
Syndic.

Avis est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers et que le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte.

GERMAIN LEPAGE,
Par
J. DUHAMEL,
Son Procureur *ad litem.*

Montréal, 15 avril 1868. 8 dm—185

Province de Québec,
District de Montréal.

Cour Superieure, Montreal.

No. 273.

Dans l'instance:

Le MAIRE, les ÉCHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,
Requérants en expropriation sur la Rue Notre-Dame,

ET

JOSEPH TIFFIN, Ecuier, de la cité et du district de Montréal, dans la dite Province, en sa qualité de seul exécuteur des testament et codicile de feu John Tiffin, Ecuier,
Propriétaire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour la somme de onze mille huit cent vingt-huit dollars et soixante-cinq centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir:

Un morceau de terre, borné en front par la rue Notre-Dame, du côté nord-est par Edouard Gauthier, du côté sud-ouest par la rue St. Gabriel, et en arrière par le résidu de la propriété appartenant à la succession de feu John Tiffin, tel que divisé par le nouvel alignement de la rue Notre-Dame, avec partie de bâtisse sus érigée.

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 6 mai 1868. 202 ts s

Province de Québec,
District de Montréal.

Cour Supérieure, Montréal.

No. 273.

Dans l'instance:

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,
Requérants en expropriation sur la Rue Notre-Dame, Quatrième section.

ET

JEAN-BAPTISTE BEAUDRY, Ecuier,
Propriétaire.

Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de huit mille trois cent trente-huit dollars et trente-sept centins prix et compensation de l'immeuble acquis par eux et par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 65, et dont la description est comme suit savoir:

"Un morceau de terre, borné en front par la Rue Notre-Dame, du côté Nord-Est par Daniel Gorrie, du côté Sud-Ouest par Madame de Montenach, et en arrière par le résidu de la propriété de Jean-Baptiste Beaudry, tel que divisé par le nouvel alignement de la Rue Notre-Dame, avec partie de bâtisse sus-érigée."

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine, pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Montréal. 6 mai 1868. 202

BANQUE ONTARIO

DIVIDENDE No. 22.

AVIS Est par le présent donné qu'un dividende de quatre par cent à même le capital de cette Institution a été déclaré aujourd'hui, pour la moitié de l'année courante, lequel sera payable à la Banque et dans les succursales, LUNDI, et les jours suivants, le PREMIER jour de JUIN prochain

Les livres de transport seront fermés du 16 au 31 Mai inclusivement.

Avis est aussi donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires, pour l'élection des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la maison de Banque de Bowmanville, LUNDI, le PREMIER jour de JUIN prochain. Le Président devant prendre le fauteuil à midi précis.

Par ordre du Comité,
D. FISHER, Caissier.

Banque Ontario, Bowmanville
18 Avril 1868. 188 q s

Aux Personnes Meublant Maison

ET AUTRES.

POELES de CUISINE

POUR

Bois et Charbon,
Glacieres,
Garde-Manger,
Coutellerie,

Et enfin un assortiment complet d'Ustensiles de requisition pour meubler une maison à des prix réduits.

L. J. A. SURVEYER,

No. 524, Rue Craig.

Montréal, 8 mai 1868. m—203

Société Permanente de Construction

DU

DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS

Est par le présent donné que la Classe F. de cette société est actuellement éteinte et que les actionnaires de cette classe sont en droit de retirer de suite le montant de leurs parts, et ils ont aussi le droit de les convertir en parts fixes et permanentes, sans payer aucune prime.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Sec.-Trés.

Montréal, 7 mai 1868—203

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec,
District de Montréal.

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal, Requérants de l'Expropriation dans la rue St. Paul de cette Cité, aux fins d'élargir la dite rue.

Avis Public est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés, déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration, et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e. Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les Soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal le Sixième jour d'Avril courant, rapportent, qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir le prix d'évaluation et les frais qui seront encourus en raison de la dite expropriation dans la rue St. Paul de cette cité conformément aux actes de la Législature; et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:—Tous les terrains au sud-est de la rue St. Paul, bornés par devant par la dite rue St. Paul à partir de la rue McGill jusqu'à l'encoignure nord de la Place de la Douane; aussi, tous les terrains au nord-ouest de la rue St. Paul, bornés par devant par la dite rue St. Paul, à partir de la rue McGill jusqu'à la ruelle qui conduit aux magasins de Frothingham et Workman; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui seront spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels qu'inscrits et établis au Rôle général des Cotisations fait immédiatement avant la période fixée pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de de l'acte passé dans la 29e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal et pour d'autres fins, sont:

542,536,532	Rue St. Paul.	Olivier Berthelet.
530	"	J. A. Leclerc,
526	"	John Pratt,
522	"	George Hagar,
516 & 512	"	Succession Vass,
504	"	Suc. Lachapelle.
500	"	Suc Rambeau,
498	"	Suc. F. X. Benoit,
490	"	Suc. Corse,
488	"	William Francis,
482	"	Benjamin, Frères,
478	"	Hon. Chs. Wilson,
476 & 474	"	Jean Guy,
472 & 464	"	John Torrance,
454 & 452	"	Wm. Lunn,
450	"	And. MacFarlane
448	"	Joshua B. Smith,
444 & 442	"	Tanc. Bouthilier,
440	"	Joseph Tiffin.
428	"	Olivier Berthelet
422	"	Jno. Frothingham
420	"	Henry Judah,
410	"	Pierre Delorme,
416	"	Jacob H. Joseph,
414	"	R. Laflamme,
	"	Gouv. Provincial.
Coin des Rues McGill et St. Paul.		Succession John Ross
537	Rue St. Paul.	do
531	"	Suc. Delvecchio
525	"	Héritiers F. et J. Greene
513 & 509	"	Jesse Joseph
507 & 505	"	Donald Ross
503	"	Juge Smith
495	"	John O'Gilvie
493	"	John Pratt
489	"	James S. Evans
485	"	Evêché de Mont.
481	"	Jean Guy
477	"	Gerhard Lomer
463	"	Succession Provan
En arrière do		Harrison Stephens
455 & 457	"	Edwin Atwater
453 & 449	"	John Pratt
447	"	William Lunn
443	"	Henry Judah
439	"	R. E. Kinleer
435	"	Mulholland & Baker
423	"	Olivier Berthelet
419	"	Rév Mgr Vinet
417 & 415	"	Hubert Paré
411	"	JohnFrothingham
409	"	Suc. J. Quesnel
403	"	H Seymour
399	"	JohnFrothingham

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures aux présentes.

D. MASSON,
DAVID BROWN,
T. S. BROWN.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, ce vingt-septième jour d'avril mil huit cent soixante et huit. 205

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* du 11 au 22 mai courant inclusivement.)

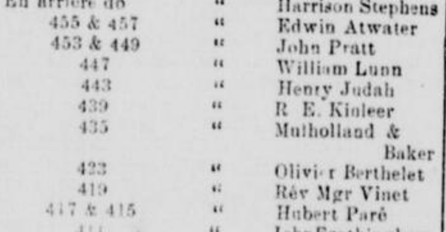

Bureau du Secrétaire d'Etat,

Ottawa, 14 mai 1868.

Avis est par les présentes donné que les personnes ayant besoin de PASSE-PORTS devront s'adresser, jusqu'à avis contraire, à ce Département, transmettant en même temps un certificat d'identité, accompagné dans chaque cas d'une description de l'applicant, signée par un Juge de Paix, et aussi l'honoraire d'une piastre.

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat.

210—q

PHARMACIE.

Le soussigné, licencié Pharmacien et Chimiste du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada et Pharmacien de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, a le plaisir d'annoncer à tous les citoyens de Montréal et aux médecins en particulier, qu'il a

OUVERT UNE PHARMACIE

AU

No. 252, Rue Notre-Dame,

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR

MM. LAVIOLETTE & GIRALDI,

Et espère mériter l'encouragement de tout le public en général.

Ordres des médecins et des marchands des campagnes environnantes remplis avec ponctualité.

Analyses Chimiques et Pharmaceutiques faites à demande.

Prescriptions remplies à toutes heures de la nuit et du dimanche.

Toutes préparations faites suivant la Pharmacopée de Londres et de la nouvelle Pharmacopée Britannique.

Z. FORTIER,
Pharmacien-Chimiste de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

12 mai. 206

APPLICATION sera faite, sitôt que reçue, à la Législature de la Puissance du Canada pour incorporer la Compagnie Maritime du Canada.

CROSS & LUNN,
Pour la Compagnie.

Montréal, 27 mars 1868. 8 j—169

Propriete à vendre.

PLUSIEURS BONNES TERRES, avec terrain à bois, à Belœil; une Prairie dans St. Jean Baptiste; et un magnifique Verger avec Sucrerie au Mont St. Hilaire.

Conditions libérales.

J. B. BROUSSEAU,
Avocat.
No. 53 Petite Rue St. Jacques.

6 mars—151

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec,
Cité de Montréal,

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants de l'expropriation dans la rue St. Joseph de cette Cite aux fins d'élargir la dite rue.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal le quatorzième jour d'avril courant, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses resultant de la dite expropriation de la rue St. Joseph dans cette Cité conformément aux actes de la Législature, et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:

TOUS LES TERRAINS fesant face, des deux côtés, à la rue St. Joseph, à partir de la rue McGill jusqu'à la rue de l'Inspecteur d'un côté, et à partir de la rue McGill jusqu'à la place Chaboillez de l'autre, y inclus les propriétés formant encoignure; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui devront être spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels que fixés et inscrits au Rôle Général des Cotisations fait immédiatement avant le terme fixé pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de l'acte passé dans les années 29 et 30 du Règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal, et pour d'autres fins—sont:

125,	Rue St. Joseph,	Hon. Chs. Wilson
7,	"	Owen McGarvey,
13, 17, 23, 27,	"	Suc. de Beaujeu,
29 et 33,	"	Séraphin Cloutier,
37 et 41,	"	Mde. J. P. Sexton,
45,	"	Syndics de l'Eglise St. George,
57, 63. 67, 69, 75,	"	Walter Benny,
77, 83,	"	Léandre Chaput,
93,	"	Noël Jubinville.
97,	"	Jean Descarie,
101,	"	Léon Robert,
109,	"	Etienne Danis,
117,	"	J. Bte. Houle,
119,	"	Charles A. Brault.
131,	"	Chs. S Rodier, jr.
137,	"	Vve J.-B. Rodier,
141,	"	James McShane,
149,	"	Charles Gareau,
157,	"	Théod. Saucier,
165, 169,	"	Frs. Pominville,
175, 173,	"	Dlle. M. J. Malchelosse,
187,	"	C. S. Rodier, jr.,
189, 191,	"	Vve. G. C. Beck,
194,	"	Oliv. Berthelet,
182,	"	Ed. Sarazin,
174,	"	Vve. J. B. Leduc,
170,	"	Thomas Sexton,
15?,	"	Vve. Thos. Kelly
152,	"	J. Houle,
150,	"	Vve. Em. Jacob,
"	"	P. Dusseau,
146,	"	Mich. McShane,
142,	"	J. McShane, jr.
138,	"	Peter McIver,
134,	"	Succes. Mills,
120,	"	Vve. M. Houle,
112,	"	Frs. Pominville,
100,	"	Vve. H. Lenoir,
92, 86,	"	Oliv. Berthelet,
82,	"	Chs. Laurin,
76,	"	Suc. W. Watson,
60,	"	M. Ramsay,
56, 48,	"	Wm. McKinnon,
42,	"	Z. C. Gaw,
32,	"	Wm. Wilson,
20,	"	John Torrance,
18, 12,	"	Succes. Mills,
10, 8,	"	Suc. W. Stephens
107,	Coin "et McGill,	Jos. Aussem,

En foi de quoi nous avons apposé aux présentes nos signatures.

D. MASSON,
JAMES H. SPRINGLE,
T. S. BROWN,

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville. Montréal, ce septième jour de Mai mil huit cent soixante-huit. 205

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* du 11 au 22 mai courant inclusivement.)

Gibb, Hunter & Doucet,

NOTAIRES PUBLICS POUR LE B. C.

ET

Notaires et Commissaires pour le H. C.

INDIA CHAMBERS, RUE HOPITAL

VIS-A-VIS LA BOURSE.

9 mai m 204

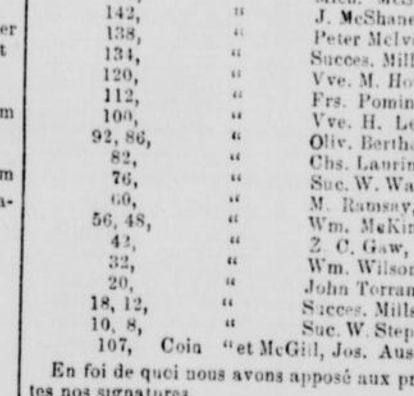

ADOLPHE BÉLANGER,

MEUBLIER,

Grande Rue St. Laurent,

SECOND ETAGE, No. 93.

M. Bélanger prend la liberté de rappeler à ses nombreux amis et au public qui ont bien voulu jusqu'aujourd'hui l'honorer de leur confiance, que s'ils ont l'intention de se procurer des meubles de première classe à des prix EXCESSIVEMENT REDUITS, ils n'ont qu'à venir à son magasin et juger par eux-mêmes de la qualité et de la nouveauté de ses meubles de toutes sortes, tels que:

AMEUBLEMENT DE SALON,
DE SALLE A DINER et
DE CHAMBRE A COUCHER,
MATELAS EN CRIN A RESSORTS, Etc.

De plus, il prie ses amis de le favoriser de leurs commandes, qu'il exécutera avec promptitude et à bon marché.

30 avril. 96—tm

Chs. D. Miller & Cie.,

CONFISEURS,

No. 344—Rue Notre-Dame,

(3 portes à l'Ouest de la Rue St. François-Xavier)

MONTREAL,

A remporté le 1er prix à l'Exposition Provinciale de 1863 et 1865.

22 avril 1868. 189

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec,
Cité de Montréal.

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants de l'Expropriation dans les Rues William et Canning, de cette cité, aux fins d'ouvrir la Rue William et d'élargir la Rue Canning.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés, déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins des dites améliorations; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte de la 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer aux dites améliorations sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés, dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal, le six avril courant, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui seront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses résultant de la dite expropriation dans les Rues William et Canning, de cette cité, conformément aux actes de la Législature; et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:

TOUS LES TERRAINS fesant face à la rue Canning, à partir de la rue St. Joseph jusqu'à l'endroit de l'amélioration; aussi, tous les terrains fesant face à la rue William, à partir de la rue Chatham jusqu'à l'endroit de l'amélioration; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui doivent être spécialement cotisés aux fins des améliorations proposées, tels qu'ils sont fixés et inscrits au rôle général des cotisations fait immédiatement avant le temps fixé pour procéder à l'évaluation requise par les 11e et 12e sections de l'acte passé dans les 29e et 30e années du règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la cité de Montréal, et pour d'autres fins, sont;

20.	Rue Canning.	Augustin Cantin
680.	Rue St. Joseph.	do
690.	do	do
698.	do	do
674.	do	Joseph Larreau
21.	Rue Canning.	Succession Hunter
27.	do	John Bennett
569.	Rue William.	Succession Thos Redmond
535.	do	P. W. Woods
565.	do	do
536.	do	do

En foi de quoi nous avons apposé aux présentes nos signatures.

EDWIN ATWATER,
JOHN PRATT,
P. M. GALARNEAU.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, ce vingt-septième jour d'avril mil huit cent soixante-huit. 205

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* du 11 au 22 mai courant inclusivement.)

AVIS.

Les Médailles des Expositions Internationales, de 1862 et 1867,

ONT ÉTÉ ACCORDÉES A

ULYSSE NARDIN,

Locle Suisse, pour la supériorité du fini et la solidité de l'exécution de ses

MONTRES.

SAVAGE, LYMAN & Cie

SONT LES SEULS AGENTS, dans la Puissance du Canada, pour la vente de ces MONTRES et CHRONOMETRES si justement célèbres. Ils viennent d'ouvrir une boite de

Chronometres de Gousset en Or et en Argent,

MONTRES sans clef, Indépendante, ¼-seconde, Universelle, Secondes, Levier à Répétition et Horizontal.

Quelques unes de ces montres sont des chef-d'œuvres parfaits d'habileté et de travail. Vû la satisfaction universelle que ces montres ont donné aux nombreux acheteurs de toutes les différentes parties de l'Amérique, MM. Savage, Lyman & Cie peuvent les recommander en toute confiance à ceux qui veulent se procurer des chronomètres parfaits. Une partie de ces montres ont été faites spécialement pour les exigences des Officiers sur les Chemins de Fer.

Ils ont aussi des

MONTRES D'OR ET D'ARGENT

IMPORTÉES D'ANGLETERRE

des plus célèbres orfèvres, tels que: E. D. Johnson, J. Sewell, Ed. Buckley, &c, et autres exécutées sur une commande spéciale de leur part, et en leur nom; leur assortiment est le plus considérable de la Puissance.

SAVAGE, LYMAN & Cie,

271, Rue Notre-Dame.

9 mai. 204—ds

Ceux qui veulent tenir maison

FERONT bien de venir examiner notre assortiment, d'une qualité supérieure de BOITES à THÉ, COUVERTS DE PLATS, COUTEAU à MANCHE D'IVOIRE ET FOURCHETTES, HUILIERS GALVANISES, CUILLERS à THÉ et de TABLE, MOULES à PUDDINGS et à GELÉES, POTS A THÉ et à CAFÉ, Etc, SPLENDIDES PARURES DE TOILETTES, ETC., ETC.

Le tout vendu à 20 par cent d'escompte.

GEO. HAGAR & CIE.

27 Avril 1868. m—193

Vente par Autorité de Justice.

Seront vendus, MERCREDI, le 20 MAI 1868 à DIX heures A.M., au bureau du soussigné, No. 50, Petite Rue St. Jacques, les immeubles suivants appartenant à la communauté de biens de feu WILLIAM McCORMICK, décédé, et de Dame MARY COOPER, son épouse.

1o.—LA BATISSE No. 7, sur l'Avenue Colborne, de 121 pieds x 384; borné en front par l'Avenue Colborne, en arrière par les biens de la succession Shaw, d'un côté par la Rue Burnet et de l'autre côté par un lot vacant.

2o.—LE LOT No. 4, dans le block 2, de 36 x 98 pieds; borné en front par l'Avenue Colborne, en arrière par Thomas Ecroyd, d'un côté par le No. 3 et de l'autre côté par le No. 5, avec une double maison en brique à deux étages, et un hangar en bois, sujet à mitoyenneté quant au mur du pignon sur le lot No. 5.

3o.—LE LOT No. 2, sur le plan des héritiers Finlay et le morceau de terrain y adjoignant, de la contenance de 50 pieds, 4 pouces x 68, faisant le coin sud des Rues Ste. Catherine et Berry; borné au sud-ouest par la propriété des vendeurs, et en arrière par celle de O Berthelet, sujet à un droit de passage libre de la propriété des vendeurs, de 8 pieds de largeur en arrière de la Rue Berri.

4o.—LE LOT formant le coin sud des Rues, Ste. Denis et St. Emery, de 39 x 70 pieds. borné en arrière par un passage mitoyen, au sud-est par François Monoclier dit Morochon, avec l'usage du passage mitoyen en arrière.

Pour les conditions de la vente s'adresser à

Wm. F. LIGHTHALL,
N. P.

2 Mai 1868—198

A VENDRE.

BOIS DE CHAUFFAGE.

Bois de Chauffage à bon marché, à vendre au Clos de Bois de Henderson, Rue St. Constant, de $5 à $7 la corde.

13 avril 181

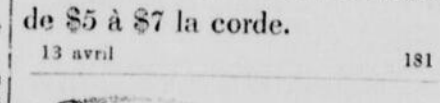

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

1868—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1868.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à .... 8.30 A.M

Express de nuit do do do... 7.30 P.M

Train omnibus laissant Montréal pour Vaudreuil à 5.10 P.M., (retournant chaque matin), arrivant à Montréal à 9.20 A.M.

Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à........ 7.00 A.M

Trains pour Lachine, à 7.00 A.M., 9.00 A.M. 12.00 (midi), *3.00 P.M., 5.00 P.M. et 6.30 P.M.

* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsburg.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires........ 7.00 A.M

Express pour New-York et Boston, à.. 8.40 A.M.

Express pour Boston et New-York..... 3.30 P.M.

Express pour Portland (passant la nuit à Island Pond)........ 2.00 P.M.

L'Express de nuit pour Portland, Trois-Rivières, Québec et la Rivière-du-Loup, arrêtetant, entre Montréal et Island Pond, à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville, et Coaticooke seulement, à.......... 10.10 P.M.

☞ Chars-dortoirs dans chaque convoi de nuit Bagage marqué (*checked*).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

14 mai 1868—208 r

Un mot à ceux qui entendent se marier sous peu.

Vos affaires paraissent bonnes actuellement, mais en commençant à prendre ménage, vous devez songer à épargner tous les deniers qu'il vous est possible.

Avant d'acheter vos "Ferronneries," telles que "Couteaux," "Fourchettes," "Cuillers," &c., allez d'abord chez M. J. B. PACY, Grande Rue St. Laurent. Son assortiment est excellant et il vend à bas prix.

T. B. PACY,
No. 25, Grande Rue St. Laurent.

7 mars—152 tm k

F. A. QUINN,

AVOCAT,

Bureau: No. 38, Petite rue St. Jacques.
Résidence: Longue-Pointe.

3 oct 1867.—a

DÉMÉNAGÉ.

Dr. C. F. F. Trestler,

DENTISTE,

157 ☞ RUE BLEURY ☜ 157

Vis-à-vis l'Eglise des R. P. Jésuites, Montréal.

4 mai. 199

A LOUER,

COIN des RUES McGILL et NOTRE-DAME

15 Bureaux ou Magasins

AU

Premier, Second et Troisième,

POUR

MODISTE EN ROBES, MODISTE EN CHAPEAUX,

TAILLEUR,

Magasin de Fleurs Artificielles,

MAGASIN D'ECHANTILLONS,

BUREAU de NOTAIRE ou d'ASSURANCE,

&c, &c, &c.

☞ QUATRE SOUBASSEMENTS ☜

(à l'instar de Paris et de New-York)

POUR

RESTAURANT (Oysters Saloon), SALON DE COIFFEUR, DÉBIT DE BIÈRE, &c.

N. B.—Il y a Fournaise, l'Eau à tous les étages ainsi que Water-Closet et Gaz.

Un Cabestan pour l'usage des locataires, transportera les marchandises et les effets dans tous les étages de la maison.

S'adresser à

L. H. TOUPIN,
Rue Ste. Catherine, 569.

28 février—145

Avis aux Acheteurs.

Monsieur P. G. GAUTHIER avertit ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il est réinstallé dans son même magasin,

Rue Notre-Dame, No. 109,

voisin de l'Institut Canadien, en descendant, et que voulant fondre son stock, il offre ses marchandises au-dessous du prix coûtant; il espère que ses pratiques et le public en général voudront bien l'encourager de nouveau, vû qu'il vend ses Marchandises et Hardes Faites, ainsi que la "Moderie," à meilleur marché qu'ailleurs.

22 avril. 189—m k

La Banque Jacques-Cartier

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de quatre par cent sur le capital versé de La Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque, le et après le PREMIER jour de JUIN prochain.

Le livre de transport sera fermé du 18 au 30 Mai prochain, inclusivement.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ,
Caissier.

Montréal, 30 avril 1868—196—m

CUIR! CUIR!

Les soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général qu'au PREMIER MAI prochain, ils ouvriront ces vastes et commodes premisses, Nos. 296 et 298, Rue St Paul, (vis-à-vis le magasin de fer de L. J. Béliveau, écr.) où l'on trouvera TOUTE ESPÈCE DE CUIRS de première qualité et au plus bas prix possible.

JACQUES & LAMONTAGNE.

25 avril—192 tm k

Dissolution de Société.

Les soussignés donnent avis que la société existant ci-devant entre eux, sous les nom et raison de A. DUBORD & CIE., est dissoute de consentement mutuel depuis le 31 mars dernier.

ALEXIS DUBORD,
PIERRE CONTANT,
JEAN Bte. VINET

Formation de Société.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils continueront les affaires de l'ancienne maison de A. Dubord & Cie., comme Marchands et Manufacturiers de Tabacs en gros et en détail, sous la raison sociale de A. Dubord & Cie. Les soussignés osent compter sur les mêmes encouragements que le public a toujours libéralement donnés à l'ancienne société. Les affaires de l'ancienne maison seront réglées par nous.

PIERRE CONTANT,
JEAN Bte. VINET.

Montréal, 23 avril 1868—191 dm

L'ASSORTIMENT EXCELLENT ET CONSIDERABLE

Que j'ai acquis de la Banqueroute de

Mr. JAMES MUIR,

S'écoule rapidement.

Les Messieurs qui désirent s'habiller ou faire habiller leurs enfants, feront bien de faire une visite à notre magasin et d'y voir la collection de marchandises d'un bas prix remarquable; les habits seront faits par ordre pour argent comptant.

JOSEPH RICHARDS,
Marchand-Tailleur,
82, Rue St. Pierre.

On confectionne aussi les habits des messieurs qui fournissent le drap.

21 avril. 188—m k

AVIS

Est par le présent donné que j'ai l'intention de demander à la Corporation de cette Cité la permission d'ériger et de faire usage d'un Engin à Vapeur sur ma propriété No. 657 rue Craig.

JOHN DATE.

Montréal, 15 mai 1868—209 s p

Instituteurs Demandés.

On demande pour la paroisse de St. Hubert DEUX INSTITUTEURS, pouvant enseigner l'anglais et le français, dont un devra fournir UNE SOUS-MAITRESSE.

FRANÇOIS ROBERT,
Sec-Trés.

4 mai—199 m s p

AVIS de DEMENAGEMENT

A. BRAHADI,

Chapelier et Fourreur,

ETABLISSEMENT DE FOURRURES DE PREMIÈRE CLASSE,

PREND LA LIBERTÉ D'ANNONCER à ses pratiques et au public en général, qu'il a transporté son magasin dans cette vaste et commode bâtisse, faisant le coin des Rues Notre-Dame et St. Lambert. Le soussigné, tout en remerciant le public et ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis 18 ans qu'il fait affaires à Montréal, sollicite humblement pour l'avenir, une part du même patronage qu'il a obtenu par le passé.

27 avril 1868. m—193

A. BRAHADI,

CHAPELIER ET FOURREUR,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT,

Vient de recevoir un grand assortiment de Chapeaux Français et Anglais, de Soie et de Feutre, en grande variété, ainsi qu'un splendide assortiment de Casquettes et Chapeaux de Feutre moux. Tous les ordres sont pris pour les Chapeaux, au moyen du Conformateur, et sont exécutés sous le plus court délai.

Les prix sont moderes.

27 avril 1868. m—193

Banque des Marchands.

AVIS est donné par les présentes que les versements sur la partie non encore payée du capital souscrit de la Banque deviennent dûs et payables à la maison de banque, en cette ville, comme suit:

Versements pour la deuxième souscription de $250.000	8e. de dix par cent au 1er. Mars prochain.
	9e. de dix par cent au 1er. Avril prochain.
	10. de dix par cent au 1er. Mai prochain.
Versements pour la troisième souscription de $1,000,000	2e. de dix par cent au 1er. Avril prochain.
	3e. de dix par cent au 1er. Juillet prochain.

Par ordre du Bureau,

JACKSON RAE,
Caissier.

Montréal, 25 janvier 1868—118

TAPISSERIE!

Notre importation de TAPISSERIE de printemps offre la plus grande variété de

PATRONS NOUVEAUX

que l'on puisse trouver à Montréal. Les prix sont les plus bas et varient depuis CINQ CENTINS jusqu'à QUATRE DOLLARS le rouleau.

J. B. ROLLAND & FILS.

29 avril—195 m k

LA MINERVE,

Journal Politique et commercial

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRERES

Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS,

Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadair

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

EDITION QUOTIDIENNE.......... $6.00
" SEMI "........... $4.00
HEBDOMADAIRE.... $2.00